LES EXTRAITS PSELLIENS DES *ÉLÉMENTS RYTHMIQUES* D'ARISTOXÈNE DE TARENTE[1]

Laurent CALVIÉ

Bien qu'ils soient unanimement considérés comme l'un des plus importants compléments au fragment conservé des *Éléments rythmiques* (Ῥυθμικὰ στοιχεῖα) d'Aristoxène de Tarente, les *Connaissances préalables à la science rythmique* (Προλαμβανόμενα εἰς τὴν ῥυθμικὴν ἐπιστήμην) attribués à Michel Psellos (1004 M.)[2] n'ont jamais bénéficié d'une véritable édition critique[3], ni d'une étude philologique d'ensemble visant à définir leur objet, leur genre littéraire, leurs sources, leur composition et leur attribution au polygraphe byzantin. Au 19e siècle, en Allemagne, ils ont bien donné lieu à quelques travaux[4] et même à quelques débats[5], mais ceux-ci ne reposaient

1. Le présent article consiste en une synthèse de la partie d'une thèse consacrée à l'opuscule rythmique de Michel Psellos (Calvié 2007, t. 3, p. 534-643 et Calvié 2008, p. 17-45) et des recherches que j'ai menées depuis sur cet ouvrage. On trouvera en fin d'article une liste des abréviations utilisées.

2. Les nombres suivis de l'initiale M. renvoient à la numérotation des écrits de Psellos dans Moore 2005.

3. On attend depuis quelques années celle de Littlewood (BT) : cf. Moore 2005, p. 401 et 611.

4. Cf. Moore 2005, p. 401, qui omet cependant certaines des études les plus importantes : Rossbach 1855, *passim ;* Hirsch 1859, p. 9-10 ; Westphal 1861, p. 9-10 ; Westphal 1865, p. 12-18 ; Westphal 1867, p. 44 ; Westphal 1885, p. 8 et Jusatz 1893, p. 189-192. Voir aussi Hertzman 1993, p. 79-80.

5. Cf. Feussner 1840, p. 16 et p. 56-64 ; C. E. Geppert, Griechische Musik und Rhythmik, *Ergänzungblätter zur Allgemeinen Literatur-Zeitung* 96, 1841, p. 762-768 ; et Caesar 1842, p. 631 ; et, d'autre part, Westphal 1861, p. 10 ; K. von Jan, réc. de Westphal 1861, *Neue Jahrbücher für Philologie und Pädagogik* 83, 1861, p. 444-445 ; Westphal 1863, p. 49 et Jan, réc. de Westphal 1863, *Neue Jahrbücher für Philologie und Pädagogik* 89, 1864, p. 588.

Revue des Études Byzantines 72, 2014, p. 139-191

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 139 9/07/14 09:44

pas sur une bonne connaissance de leur tradition manuscrite et ont été interrompus avant d'avoir abouti. Depuis quelques années, on assiste certes à un regain d'intérêt pour les écrits des rythmiciens grecs, mais les études qui en ont résulté sont généralement coupées de ces débats antérieurs et ne manquent pas moins qu'eux d'un fondement critique solide. La plus grande part de la bibliographie des Προλαμβανόμενα ne consiste ainsi qu'en des affirmations plus ou moins vagues sur les relations unissant cet opuscule aux Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène : certains ont prudemment soutenu qu'il ne serait pas étranger à l'aristoxénisme[6], d'autres qu'il dépendrait presque intégralement de la rythmique aristoxénienne[7], d'autres encore qu'il présenterait entre autres choses des extraits ou des citations plus ou moins littérales des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène[8], d'autres enfin qu'il en formerait un recueil de précieux et fidèles extraits. Parmi ces derniers, les uns ont cependant estimé que l'excerpteur ne disposait d'un « exemplaire ni plus complet en sa fin, ni en meilleur état que celui dont nous disposons » (Caesar), les autres que son opuscule était au contraire « un abrégé des *Éléments rythmiques* d'Aristoxène, rédigé à une époque où l'ouvrage d'Aristoxène était encore intégral » (Westphal) ou qu'il consistait même en une *copie* ou une *paraphrase* de ce traité qui, jointe à d'autres témoignages, permettrait d'en reconstituer l'ensemble (Mathiesen)[9]. En général, la

6. F. Osann, *Anecdotum Romanum de notis veterum criticis inprimis Aristarchi Homericis et Iliade Heliconia*, Gissae 1851, p. 308 ; C. Hannick, Byzantinische Musik, dans *Die hochsprachliche profane Literatur der Byzantiner*, II, éd. H. Hunger, Munich 1978, p. 188 ; Calvié 2000, p. 101 et F. Zaminer, Rhythmik, *Der neue Pauly* 10, 2001, c. 1008.

7. G. L. Mahne, *Diatribe de Aristoxeno*, Amsterdam 1793, p. 183 ; A. Boeckh, De metris Pindari libri tres, *Pindari Opera quæ supersunt*, I, Leipzig 1811, p. 7 ; Pighi 1959, p. 3 ; Neumeier 1989, p. 59 ; A. Barker, *Greek Musical Writings* 2, Cambridge 1989, p. 185 et S. Gibson, *Aristoxenus of Tarentum and the Birth of Musicology*, New York et Londres 2005, p. 83.

8. Morelli 1785, p. xl ; A. Rossbach, *Griechische Rhythmik*, Leipzig 1854, p. 9 ; Hirsch 1859, p. 9 ; Ruelle 1875, p. 57 ; G. Seydel, Rhythmica, *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumeswissenschaft* 2/1, 1914, c. 771 ; C. Zervos, *Un philosophe néoplatonicien du 11e siècle : Michel Psellos, sa vie, son œuvre, ses luttes philosophiques, son influence*, Paris 1920, p. 121 ; L. Rowell, Aristoxenus on Rhythm, *Journal of Music Theory* 23, 1979, p. 64 ; Pearson 1990, p. xi ; Hertzman 1993, p. 79 ; A. Visconti, *Aristosseno di Taranto*, Naples 1999, p. 26 ; C. Marchetti, *Aristoxenus* Elements of Rhythm : *Text, Translation, and Commentary, with a Translation and Commentary on Poxy* 2687, A Dissertation submitted to the Graduate School-New Brunswick Rutgers, Nouveau-Brunswick 2009, p. 29 et Kaiser 2010, p. xxxii-xiii.

9. G. Hermann, *De epitritis doriis dissertatio*, Leipzig 1824, p. 10 ; Feussner 1840, p. vi-vii et p. 57 ; Caesar 1842, p. 629 et p. 631 ; Rossbach 1855, p. 206 ; Bartels 1854, p. 19 ; Westphal 1861, p. 9-10 ; Westphal 1863, p. 48-49 ; Westphal 1867, p. 44 ; Westphal, *Aristoxenos* 1883, p. 3 ; Jusatz 1893, p. 189-192 ; L. Laloy, *Aristoxène de Tarente, disciple d'Aristote, et la musique de l'Antiquité*, Paris 1904, p. 40 ; F. Wehrli,

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 140 9/07/14 09:44

diversité et la divergence des opinions exprimées sur ces Προλαμβανόμενα n'ont ainsi d'égal que leur gratuité et le caractère incontrôlable de l'usage qui a jusqu'à ce jour été fait de cet opuscule pour la reconstitution des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα. Tel est le constat qui a présidé à la présente étude visant à établir son objet, son genre littéraire, son attribution à Psellos, ses sources, sa composition et à en donner une première édition critique, accompagnée d'une première traduction en français[10] : le tout, pour qu'un véritable débat philologique puisse enfin avoir lieu.

1. – L'objet et le genre littéraire des Προλαμβανόμενα

Le titre que porte l'opuscule (Προλαμβανόμενα εἰς τὴν ῥυθμικὴν ἐπιστήμην) dans le *Marcianus gr*. 524 (13e s.) et le *Scorialensis gr*. 248 (milieu du 16e s.) doit avoir été tiré de sa première phrase (Τῆς ῥυθμικῆς ἐπιστήμης ταῦτα προλαβεῖν σε χρεών) à une date postérieure à sa rédaction. Le pronom de seconde personne (σε), que l'on retrouve par exemple au début de la lettre de Psellos Πότερον ὡς αὐλητὴς θέλγω σε (398 M.)[11], indique clairement le caractère originellement épistolaire de l'opuscule, en même temps qu'il disqualifie le titre des autres manuscrits (Προβαλόμενα εἰς τὴν ῥυθμικὴν ἐπιστήμην) bien que le nom de *projet* (Προβαλόμενα) soit plus conforme à la nature fragmentaire du texte que celui de *préalables* (Προλαμβανόμενα). Cet ancrage de l'opuscule dans une situation d'énonciation dialogique et didactique le rattache à la classe des λόγοι σχεδιασθέντες de Psellos, qui « prennent la forme de réponse à une question posée » par un interlocuteur du polygraphe[12]. Dans la suite du texte, on ne trouve cependant plus le moindre élément dialogique, plus la moindre trace de style épistolaire, comme si l'auteur avait renoncé à l'idée de rédiger une lettre sur la rythmique ou, plutôt, comme s'il n'avait pas encore mis en forme de lettre ses notes de lecture. Cette impression est d'ailleurs renforcée par le désordre qui règne dans l'ensemble des Προλαμβανόμενα. Si leur premier paragraphe témoigne ainsi d'une rédaction élaborée, malgré sa lacune finale, les suivants

Aristoxenos von Tarent, dans *Die Philosophie der Antike*, 3, éd. H. Flashar, Bâle et Stuttgart 1983, p. 543 ; Mathiesen 1999, p. 335 et p. 650 et Aristoxénos 2005, p. 217-218.

10. De la traduction dont A. J. H. Vincent n'avait rédigé « que les premières premières lignes » (Ruelle 1875, p. 57), il ne reste plus rien aujourd'hui.

11. Ruelle 1875, p. 120. Pour d'autres exemples, cf. O'Meara 1989, p. 3, 6, 9, 14, etc. ; Duffy 1992, p. 28, 30, 33, 35, 43, 47, etc. ; Browning 1963, p. 68 et Ruelle 1875, p. 124.

12. Mayer 1911, p. 38-39. Cf. Browning 1963, p. 71 et Michael Psellus, *The Essays on Euripides and George of Pisidia and on Heliodorus and Achilles Tatius*, éd. A. R. Dyck, Vienne 1986, p. 52.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 141 9/07/14 09:44

(à l'exception, peut-être, de D13) ne sont à proprement parler qu'une suite de propositions désordonnées, dont l'unité ne semble garantie que par leur thème commun (le rythme musical) et leur univers théorique (la rythmique aristoxénienne). D13 développe B3 et son début reprend même B2, tandis que E14 reproduit presque littéralement B4. E17, qui clôt l'opuscule, ne présente enfin aucun élément conclusif et témoigne de l'incomplétude ou de l'inachèvement de l'ensemble. Ces *Préalables* semblent donc former le brouillon d'une lettre, dont le début seul (A) aurait été rédigé. L'« habitude d'esquisser un ouvrage sous une forme de brouillon » paraît avoir été assez répandue durant toute l'époque byzantine : elle est ainsi attestée par Anastase le Sinaïte (vers 700), un anonyme du 10e s. (*Venetus Marc. app. cl.* IX 14), Psellos lui-même, Jean Tzetzès, un scoliaste du 15e s. et les *Actes du Concile de Ferrare* (1437)[13].

La suite (B-E) se présente sous la forme inachevée et imparfaite d'extraits ou de notes tirés de la lecture d'un ou plusieurs traités d'un ou plusieurs rythmiciens grecs (des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène, en particulier). Les Προλαμβανόμενα pourraient ainsi former le brouillon d'une lettre telle que celle qu'envisageait de rédiger l'auteur d'une épître anonyme adressée « au médecin Leipsiotès »[14] et datée du règne d'Alexis Comnène (1081-1118), qui affirmait être capable de traiter pour son correspondant des éléments de métrique d'après deux sources différentes (« Je traiterais pour toi et des mètres, et des césures, et des effets ; et ce qu'est l'iambe ; ce qu'est le pariambe ; et le dactyle, ou l'anapeste ; et tout ce qu'ont écrit tant Hyphestion [Héphestion], qu'Aristide Cautilien [Aristide Quintilien], l'un en grammaire, l'autre en musique, puisque l'un était grammairien, l'autre musicien »)[15]. Ainsi analysé, l'opuscule rythmique attribué à Psellos relèverait donc de l'encyclopédisme byzantin, c'est-à-dire de « la production d'œuvres de caractère technique ou littéraire, qui contiennent une série d'*excerpta*, plus ou moins fidèlement reproduits, plus ou moins réélaborés, tirés d'auteurs antérieurs »[16]. Cette pratique philologique aurait succédé à « la translittération », c'est-à-dire à « la quête de tous les manuscrits anciens que l'on avait encore pu trouver » et à « la transcription méthodique de ces

13. Atsalos 2001, p. 168-169.

14. *Anecdota greca e codd. manuscriptis bibliothecarum Oxoniensium*, 3, éd. J. A. Cramer, Oxford 1836, p. 188-190 et Gautier 1972, p. 204-207. À la suite de Boissonade, Ruelle a proposé de l'attribuer, tout comme les Προλαμβανόμενα, à Michel Psellos (C. É. Ruelle, Le musicographe Aristide Quintilien, *Sammelbände der Internationalen Musikgesellschaft* 11, 1910, p. 318-319).

15. Gautier 1972, p. 206-207.

16. Odorico 1990, p. 1.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 142 9/07/14 09:44

textes en beaux manuscrits de nouvelle écriture », et trouverait sa source dans « l'activité de Constantin Porphyrogénète (909-959) dans l'ordre des lettres »[17]. L'on n'a cependant pas manqué de faire remonter l'origine d'une telle pratique à une date antérieure : à la *Bibliothèque* de Photios et « même au monde antique »[18] ; on a également noté que, tout comme la translittération des anciens manuscrits s'était « prolongé[e] bien au delà de 959 »[19], l'encyclopédisme byzantin et ses *excerpta* avaient survécu à la mort du Porphyrogénète et traversé les siècles, « de Psellos (Διδασκαλία παντοδαπή) à Georges Pachymère (Σύνταγμα τῶν τεσσάρων μαθημάτων) »[20]. Et de fait, bien qu'il ne fût sans doute pas contemporain de cet empereur éclairé, l'auteur du brouillon ici étudié avait bien en vue de faire assimiler par quelqu'un de son entourage la quintessence de la rythmique antique : Τῆς ῥυθμικῆς ἐπιστήμης ταῦτα προλαβεῖν σε χρεών.

On peut donc admettre que les Προλαμβανόμενα forment le brouillon inachevé d'une lettre dont l'objet était de rassembler en un petit traité les principes fondamentaux de la théorie du rythme élaborée par les anciens Hellènes : en l'état, ils consistent cependant essentiellement en un recueil d'extraits d'un ou plusieurs rythmiciens grecs.

2. – L'attribution des Προλαμβανόμενα à Psellos

Psellos fut un grand excerpteur[21]. Sa lettre consacrée à l'explication de la génération de l'âme dans le *Timée* de Platon n'est par exemple qu'une suite d'*excerpta* du commentaire de Proclus[22], son Περὶ συνθήκης τῶν τοῦ λόγου μερῶν (1008 M.) n'est pour ainsi dire qu'une paraphrase épistolaire du Περὶ συνθέσεως de Denys d'Halicarnasse[23] : la liste serait longue et variée des opuscules formant ainsi l'encyclopédie par extraits du savant byzantin. Un passage de son *Éloge de Siméon Métaphraste* (939 M.) propose même un embryon de théorie de la collecte et de la compilation des *antiqua excerpta*[24]. Cette pratique est enfin si commune dans ses petits traités en forme de lettres qu'on a fini par la considérer comme une marque de fabrique de

17. Dain 1953, p. 64-65. Cf. Dain 1954, p. 43 et Lemerle 1971, p. 267-300.
18. Lemerle 1971, p. 268 et Odorico 1990, p. 7-9.
19. Dain 1953, p. 64.
20. Odorico 1990, p. 7.
21. O'Meara 1989, p. vii.
22. *Ibidem*, p. 3-6.
23. Aujac 1975, p. 268.
24. Drexl 1936, p. 94-107.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 143 9/07/14 09:44

Psellos et par lui attribuer toutes sortes d'écrits de ce type, pourvu que rien de leur contenu n'empêchât qu'ils ne remontassent au 11e siècle. C'est le cas d'une foule d'opuscules (la lettre « au médecin Leipsiotès » et le Περὶ τραγῳδίας [1006 M.], par exemple) conservés dans le recueil de miscellanées ou le véritable livre-bibliothèque[25] que forme le *Baroccianus* 131 (13e s.)[26] ; et c'est aussi celui de l'ensemble épistolaire qui comprend les Προλαμβανόμενα. Or depuis quelques décades, la tendance est plutôt de refuser à Psellos la paternité de ces petits traités anonymes : sans parler du dialogue *De operatione daemonum*[27], on a ainsi rendu à Michel Italikos les lettres qui figurent aux f. 175v-176v, 228-234v et 331v-338v du *Baroccianus* 131[28] et on a remis en cause l'attribution à Psellos du Περὶ τραγῳδίας (1006 M.)[29] et d'une trentaine d'opuscules conservés aux f. 404-433v du même manuscrit (parmi lesquels 559, 688, 705, 865-876 et 883 M.), qui se ressentiraient trop de l'aristotélisme du cercle d'Anne Comnène[30]. Or la différence fondamentale qui sépare une lettre de Psellos comme le Περὶ συνθήκης (1008 M.) et un brouillon tel que les Προλαμβανόμενα est que la première est nommément attribuée au polygraphe byzantin dans le *Parisinus gr.* 1182 (13e s.)[31], alors que le second ne l'est dans aucun des cinq manuscrits qui l'ont conservé, quoi qu'on en ait ait dit[32]. Leur attribution à Psellos ne remonte en effet qu'à Morelli, qui en a le premier donné des extraits dans les notes de son *editio princeps* des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène[33]. Elle n'a par la suite jamais été contestée et d'éminents philologues, comme Boeckh, Hermann et Westphal, lui ont conféré leur autorité. Sans esquisser la moindre démonstration, Morelli s'en était pourtant tenu à affirmer[34] : « j'ai également reçu un certain secours d'un opuscule inédit de Michel Psellos le Jeune intitulé Προλαμβανόμενα εἰς τὴν ῥυθμικὴν

25. Cf. A. Petrucci, Dal libro unitario al libro miscellaneo, dans *Società romana e impero tardoantico* 1, éd. A. Giardina, Bari 1986, p. 173-187 et L. Canfora, *Le copiste comme auteur*, trad. L. Calvié et G. Cocco, Toulouse 2012, p. 73-84.

26. N. G. Wilson, A Byzantine Miscellany : MS. Barocci 131 described, *JÖB* 27, 1978, p. 157-179.

27. P. Gautier, Le *De daemonibus* du Pseudo-Psellos, *REB* 38, 1980, p. 105-194.

28. Cf. M. Treu, Michael Italikos, *BZ* 4, 1895, p. 1-22 ; A. Severyns, *Recherches sur la Chrestomathie de Proclos* 1/1, Paris 1939, p. 319-327 et Gautier 1972, p. 9.

29. Anonimo, *La tragedia greca*, éd. et trad. F. Perusino, Urbino 1993, p. 1 et A. Carucci, Chi ha *sforacchiato* la musica di Euripide ? Alcuni aspetti della polemica contro lo sperimentalismo musicale della tragedia greca di fine v secolo, *Chaos e Kosmos* 8, 2007, p. 1 n. 1.

30. *Anonymi Miscellanea Philosophica*, éd. I. N. Pontikos, Athènes 1992, p. xxxix.

31. Duffy 1992, p. xiii.

32. Westphal 1885, p. 8.

33. Morelli 1785, p. 266-303.

34. *Ibidem*, p. xxxix.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 144 9/07/14 09:44

ἐπιστήμην, qui est conservé dans le *Codex Marcianus* 524 ». Au f. 170^{v} du *Marcianus gr*. 524 (V, 13^{e} s.), le titre de l'opuscule n'est cependant accompagné ni du nom de son auteur, ni de la mention τοῦ αὐτοῦ, que l'on trouve habituellement dans les manuscrits qui présentent à la suite diverses œuvres d'un même auteur. Si Morelli a donc accordé la paternité des Προλαμβανόμενα à Psellos, c'est tout simplement que, dans les manuscrits qui les ont conservés, ils prennent place entre diverses œuvres qui lui sont nommément attribuées. La titulature du *Scorialensis gr*. 248 (E, 16^{e} s.), qui se retrouve sous la même forme dans tous les *codices recentiores* (AMS), répartit ainsi en 4 ensembles distincts les 34 opuscules *pselliens* portés par les f. 80-171^{v} du manuscrit[35] : (a) f. 80-90 (op. 1-10 : 277, 398, 266, 367, 66, 185, 83, 177, 308, 241 M.), 10 lettres de Psellos, introduites par la mention τοῦ ὑπερτίμου Ψελλοῦ, puis par τοῦ αὐτοῦ (les 5 dernières ne sont pas nommément attribuées à Psellos) ; (b) f. 90^{v}-101^{v} (op. 11-13 : 1011, 190 et 796), 3 opuscules ou lettres de Psellos, introduits par la mention τοῦ αὐτοῦ, qui garantit l'attribution au polygraphe byzantin des 5 lettres anonymes qui précèdent ; (c) f. 101^{v}-129^{v} (op. 14-33 : 797, 798, 799, 886, 877, 878, 721, 1007, 1008, 1015, 885, 1004, 777, 748, 731, 732, 746, 747, 744, 740 M.), 20 opuscules anonymes, parmi lesquels les Προλαμβανόμενα (op. 25) ; (d) f. 134-171^{v} (op. 34 : 890-891 M.), des chapitres physiques et théologiques de Psellos, introduits par la mention τοῦ Ψελλοῦ, qui pourrait signaler le passage à un autre auteur et indiquer que les petits traités qui précèdent ne sont pas de lui. En toute rigueur, il n'y aurait donc pas lieu d'attribuer les op. 14-33 (c) au savant byzantin, si certains d'entre eux (le Περὶ συνθήκης [op. 22 : 1008 M.], par exemple) ne l'étaient nommément dans « le précieux *Parisinus gr*. 1182 (13^{e} s.), qui réunit une bonne part de [son] œuvre »[36]. Ce n'est cependant pas là une raison suffisante pour admettre une telle attribution, car une différence essentielle sépare les cinq témoins manuscrits qui ont conservé les Προλαμβανόμενα : si les *recentiores* (ASM[37]) renferment en effet les mêmes opuscules que E, le *codex* V, dont ils sont tous censés descendre[38], ne présente pas les op. 17-23 (886, 877, 878, 721, 1007, 1008 et 1015 M.) et donc pas non plus le Περὶ συνθήκης (op. 22). On a certes affirmé que V contenait autrefois lesdits petits

35. De Andrés 1965, p. 89-92.

36. Aujac 1975, p. 257.

37. Ce manuscrit ne contient cependant pas le texte de l'opuscule 34, qui est incomplet dans tous les autres *codices*.

38. Mayer 1911, p. 47 ; Gautier 1986, p. 121 ; O'Meara 1989, p. xiv et Duffy 1992, p. xvi.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 145 9/07/14 09:44

traités sur des feuillets aujourd'hui perdus[39], mais la disposition des opuscules est telle, dans ce manuscrit, qu'elle interdit l'hypothèse d'un cahier perdu : l'op. 16 (799 M.) finit en effet au même feuillet 169^{v} où commence l'op. 24 (885 M.)[40]. Tandis que les *recentiores* tireraient leur texte des op. 14-16 (797-799 M.) et 24-33 (885, 1004, 777, 748, 731, 732, 746, 747, 744, 740 M.) de V, ils auraient ainsi puisé celui des op. 17-23 (886, 877, 878, 721, 1007, 1008, 1015 M.) à une autre source. On ne peut donc tirer argument du caractère psellien de ceux-ci pour attribuer ceux-là au polygraphe byzantin. À vrai dire, seule l'attribution explicite d'un d'entre ces derniers dans un manuscrit appartenant à une autre branche de leur tradition pourrait garantir qu'ils soient de sa main : malheureusement, les op. 24-33 (885, 1004, 777, 748, 731, 732, 746, 747, 744, 740 M.) ne sont conservés que dans VEASM[41] ; quant aux op. 14-16 (797-799 M.), on les retrouve bien dans d'autres témoins manuscrits, tels que le *Monacensis gr*. 435 (15-16^{e} s.), le *Barberinianus gr*. 170 (16^{e} s.), les *Laurentiani* 58/29 (14^{e} s.) et 28/11 (15^{e} s.), l'*Urbinas gr*. 78 (15^{e} s.) et l'*Upsaliensis* 47 (16-17^{e} s.)[42], dont les quatre derniers forment une branche de la tradition indépendante de V[43], mais aucun d'entre eux n'y a son titre accompagné d'une des mentions τοῦ ὑπερτίμου Ψ̓ελλοῦ, τοῦ Ψ̓ελλοῦ ou τοῦ αὐτοῦ[44]. Il convient donc de rester prudent et de garder à l'esprit que V n'est pas un simple recueil d'opuscules de Psellos, mais « contient une collection très importante d'épigrammes et de poèmes d'auteurs byzantins du 11^{e} au 13^{e} siècle, mêlés à des opuscules variés de Psellos et d'autres auteurs »[45].

Mais, ne doit-on regarder comme l'œuvre de Psellos que ce qui est explicitement donné pour tel dans les témoins manuscrits et lui refuser *a priori* la paternité des Προλαμβανόμενα ? À ce compte, on devrait également exclure de son œuvre les op. 14-16 et 24-33, bien qu'ils aient toujours été publiés sous son nom et que nul n'y ait jamais remarqué la moindre incompatibilité de doctrine, de méthode ou de style[46] : ces petits traités de

39. O'Meara 1989, p. xiv.

40. Mioni 1985, p. 406. On l'a vérifié sur V à Venise, en janvier 2000.

41. Duffy 1992, p. xv-xvi. Le *Vaticanus Ottobonianus gr*. 147 présente également les opuscules 33 et 34, mais c'est une copie directe de V.

42. O'Meara 1989, p. xii-xiv.

43. *Ibidem*, p. xiv. Les deux premiers sont en revanche des apographes de V.

44. *Ibidem*, p. 6-14.

45. Duffy 1992, p. xv.

46. Ruelle 1875, p. 124-127 ; A. Jahn, Michael Psellos über Platons *Phaidros*, *Hermes* 34, 1899, p. 315-319 ; H. Alline, Sur un passage de Psellos relatif au *Phèdre*, *Revue de Philologie* 35, 1911, p. 203-204 ; Gautier 1977, p. 193-203 ; O'Meara 1989, p. 6-14 et Duffy 1992, p. 28-47.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 146 9/07/14 09:44

dialectique, de physique, de métaphysique, de musique et d'astronomie devraient de la sorte être considérés comme des traités indépendants ou non les uns des autres, dont la paternité reviendrait à un ou plusieurs savants du 11e au 13e s. L'argument d'autorité n'a certes pas grande valeur, mais un tel consensus laisse tout de même supposer que les f. 80-134 de V aient pu être dévolus au rassemblement des petits traités de l'érudit byzantin. C'est du moins ce que devait penser le savant qui a fait insérer les op. 17-23 (886, 877, 878, 721, 1007, 1008, 1015 M.), par ailleurs nommément attribués à Psellos, entre les op. 16 (799 M.) et 24 (885 M.) de E, pour compléter avec des essais de mathématiques, de musique, de grammaire et de rhétorique l'encyclopédie portative ainsi formée : il n'y aurait donc pas lieu d'accorder trop d'importance à l'absence du nom de leur auteur aux côtés de leurs titres respectifs, celui du Περὶ συνθήκης (op. 22 : 1008 M.) y étant lui-même dépourvu d'une telle indication. Car, avant la fin du 13e siècle, qui mieux que Psellos, eût pu se consacrer à l'étude de domaines aussi variés que la grammaire, la rhétorique, la logique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la musique, la physique et la métaphysique et rédiger des recueils d'extraits tirés des meilleurs ouvrages des anciens (Platon, Aristote, Aristoxène, Euclide, Denys d'Halicarnasse, Denys le Thrace, Ptolémée, Longin, Proclos, etc.)[47], qui couvrissent non seulement le cycle des arts libéraux (*trivium* et *quadrivium*), mais s'étendissent même jusqu'à la πρώτη φιλοσοφία ? Aux ch. 37-42 du sixième tome de sa *Chronographie* (1046 M.), le savant byzantin affirme en effet avoir non seulement étudié la rhétorique et la philosophie, mais s'être aussi occupé d'arithmétique, de géométrie, de musique et d'astronomie (ἔτι τε μουσικοῖς καὶ ἀστρονομικοῖς ἐνδιδοὺς λόγοις), sans délaisser la moindre de leurs branches respectives (καὶ εἴ τινες ἄλλαι μαθήσεις ταύταις ὑπόκεινται, οὐδὲ τούτων οὐδεμίαν ἀπολείπων), et les avoir non seulement étudiées séparément les unes des autres (καὶ πρῶτα μὲν κατὰ μίαν ἑκάστην διεξιών), mais encore toutes ensemble (εἶθ' ἁπάσας συνάψας), afin de « parvenir jusqu'à l'Un » (εἰς ἕν) et de s'élever « jusqu'à la philosophie supérieure » (πρώτη φιλοσοφία)[48]. Cette autobiographie intellectuelle cadre si bien avec le contenu des anonymes op. 14-33 (797, 798, 799, 886, 877, 878, 721, 1007, 1008, 1015, 885, 1004, 777, 748, 731, 732, 746, 747, 744, 740 M.), que ces derniers paraissent difficilement pouvoir être attribués à un autre auteur que Psellos. Dans le cas des petits traités de musique (les op. 17 [886 M.], 24 [885 M.] et 25 [1004 M.] de E), cet accord est

47. Sur l'étendue des connaissances de Psellos en littérature antique, cf. N. G. WILSON, *Scholars of Byzantium*, Londres 1983, p. 156-166.

48. RENAULD 1967, p. XIII-XIV et p. 136.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 147 9/07/14 09:44

d'autant plus remarquable qu'il ne subsiste rien d'autre de ses travaux musicographiques. L'anonyme Σύνταγμα εὐσύνοπτον εἰς τὰς τεσσάρας μαθηματικὰς ἐπιστήμας (avec sa partie Τῆς μουσικῆς σύνοψις ἠκριβωμένη), qui est contenu dans l'un des plus anciens manuscrits de ses œuvres (le *Palatinus gr*. 281 [1040]), lui est attribué dans certains manuscrits récents et a été édité sous son nom à Venise en 1532, a en effet fini par être réédité comme un traité anonyme[49] et, même si c'est sur la foi d'un colophon mal interprété[50] qu'il est généralement considéré comme l'œuvre de Grégoire le Solitaire[51], il ne peut en aucun cas être identifié avec le travail sur l'ensemble des sciences mathématiques mentionné par l'auteur de la *Chronographie* (εἶθ' ἁπάσας συνάψας), puisque sa partie astronomique est datée à deux reprises de l'an 1008[52] et qu'à cette date, Psellos n'était pas né. La *Lettre sur la musique* (op. 24 : 885 M.), qui est également anonyme et précède immédiatement les Προλαμβανόμενα dans les manuscrits, traite elle aussi de la science musicale en son entier (Ἡ ἀληθὴς μουσική) et pourrait bien être en revanche l'étude séparée de la musique à laquelle Psellos fait allusion dans sa *Chronographie* (κατὰ μίαν ἑκάστην διεξιών). Or elle présente trois passages où sont distinguées diverses branches de cette discipline mathématique et où sont mentionnés les rythmes et la rythmique (fait alors rarissime)[53] : une définition de la musique comme τέχνη πρεπόντων ἐν μέλεσι καὶ ῥυθμοῖς, une tripartition de sa partie matérielle (τὸ ὑλικόν) en τὸ ἁρμονικὸν καὶ τὸ ῥυθμικὸν καὶ τὸ μετρικόν et une délimitation du champ de la rythmique musicale : δεύτερον ἀπεργάζεται τὸ τῇ ῥυθμικῇ ὑποκείμενον μέρος· κατασκευάζει γὰρ δι' αὐτοῦ τὰ δίχα ῥυθμοῦ <καὶ> λέξεως σημαινόμενα ἅτινα κρούματα καλεῖται. Comme Psellos affirme « n'avoir négligé aucune des disciplines qui dépendent » de l'astronomie et de la musique, on est donc en droit d'affirmer qu'il avait étudié la rythmique et de supposer que les Προλαμβανόμενα constituent les seuls restes de cette étude[54]. Leur forme épistolaire et leur composition à partir d'extraits militeraient pour cette hypothèse.

49. *Anonymi Logica et quadrivium cum scholiis antiquis*, éd. J. L. Heiberg, Copenhague 1929, p. 51-122.

50. Mathiesen 1999, p. 648-650.

51. Rose 1867, p. 466-467 ; K. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Litteratur von Justinian bis zum Ende des oströmischen Reiches (527-1453)*, Munich 1897², p. 437 ; T. Reinach, Fragments musicologiques inédits, *REG* 10, 1897, p. 312-327 ; A. Diller, The Byzantine Quadrivium, *Isis* 36, 1946, p. 132 ; R. Devreesse, *Introduction à l'étude des manuscrits grecs*, Paris 1954, p. 233-234 et Richter 1998, p. 162-163.

52. Rose 1867, p. 467 et Richter 1998, p. 162.

53. Ruelle 1875, p. 125-126.

54. Sur l'intérêt pratique de Psellos pour la rythmique antique, voir Renauld 1920, p. 532-546.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 148 9/07/14 09:44

3. – Les *excerpta* de Psellos

Qu'ils aient ou non pris la forme d'une lettre, tous les recueils d'extraits composés par Psellos ne sont pas coulés dans le même moule[55]. La *Lettre sur la musique* (885 M.) est ainsi un recueil composite tiré de nombreuses sources (Aristide Quintilien, Plutarque, Théon de Smyrne et d'autres plus difficiles à identifier)[56], tout comme son *De omnifaria doctrina* (890 M.) ou le Περὶ τραγῳδίας (1006 M.)[57] et la Τῆς μουσικῆς σύνοψις ἠκριβωμένη (Platon, Théon de Smyrne, Nicomaque de Gérasa, Euclide, Cléonide, Gaudence, Bacchios l'Ancien)[58], qui ne doivent toutefois ni l'un ni l'autre être attribués au savant byzantin. Celui-ci ne paraît pas avoir particulièrement apprécié ce genre d'exercice, qui demande de longs travaux préparatoires et jure quelque peu avec le caractère improvisé de ses λόγοι σχεδιασθέντες : son bref essai sur la nature de la philosophie (733 M.) est ainsi fait de définitions empruntées aux deux seuls *Prolégomènes à la Philosophie de Platon* de David et d'Élias[59]. À l'opposé de ce groupe, figurent deux petits traités (877-878 M. : Περὶ τοῦ φυσικοῦ ἀριθμοῦ et Περὶ τῆς ἠθικῆς ἀριθμητικῆς καὶ τῆς θεολογικῆς) qui consistent en « extraits tirés par Psellos des livres V-VII du *Sur le pythagorisme* de Jamblique »[60]. Au même ensemble appartiennent aussi les essais de rhétorique exclusivement tirés l'un de Longin (1007 M.), l'autre de Denys d'Halicarnasse (1008 M.)[61] ; le commentaire du *Timée* de Platon intitulé Εἰς τὴν ψυχογονίαν τοῦ Πλάτωνος (795 M.)[62], qui, à l'exception d'un emprunt aux *Harmoniques* de Ptolémée (I, 10)[63], n'est qu'un « centon d'extraits » du commentaire de Proclos sur le même dialogue platonicien[64] ; et maints opuscules philosophiques, parmi lesquels l''Ἐξήγησις τῆς πλατωνικῆς ἐν τῷ Φαίδρῳ διφρείας τῶν ψυχῶν (799 M.)[65], qui rassemble des passages du *Commentaire sur le Phèdre*

55. O'Meara 1992, p. 56.
56. Aristides Quintilianus, *Von der Musik*, trad. R. Schäfke, Berlin 1937, p. 19.
57. M. L. West, *Ancient Greek Music*, Oxford 1992, p. 6.
58. Richter 1998, p. 164-165 et Mathiesen 1999, p. 650.
59. O'Meara 1992, p. 55.
60. P. Tannery, Psellus sur les nombres, *REG* 5, 1892, p. 343-344 et O'Meara 1992, p. 57-60.
61. Gautier 1977, p. 193-203 et Aujac 1975, p. 257-275.
62. A. J. H. Vincent, *Notices sur divers manuscrits relatifs à la musique*, Paris 1847, p. 316-337.
63. Richter 1998, p. 166 et Mathiesen 1999, p. 650.
64. J. Bidez, Psellus et le commentaire du Timée de Proclus, *Revue de philologie* 29, 1905, p. 321-327.
65. O'Meara 1989, p. 12-14

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 149 9/07/14 09:44

d'Hermias[66]. Psellos paraît avoir particulièrement goûté cette méthode, qui a l'avantage de donner rapidement des résultats de qualité, pour peu que la source soit bien choisie[67]. Entre ces deux groupes, on trouve enfin toute une série d'opuscules, puisés à une ou plusieurs sources, dans lesquelles l'excerpteur ne se contente pas d'extraire et de remanier les passages qui l'intéressent particulièrement, ni de leur ajouter éventuellement une introduction ou quelques mots de conclusion (il lui arrive, par exemple, de comparer les matériaux qu'il a tirés des philosophes païens avec la doctrine chrétienne)[68] : la limite est alors mince entre le recueil d'extraits et l'œuvre originale ; et l'on est bien loin du cas des Προλαμβανόμενα.

La prépondérance de l'emploi de ces deux dernières méthodes dans les opuscules épistolaires de Psellos s'explique sans doute par le caractère improvisé de ces λόγοι σχεδιασθέντες, par la rareté des sources disponibles sur des questions aussi pointues que celles qu'il aimait à traiter pour ses correspondants, ainsi que par le soin qu'il mettait dans le choix de ses sources. Il est en effet probable que dans ses lettres savantes, il n'ait fait que mettre en ordre les notes prises au cours de sa lecture de quelques ouvrages seulement, car les érudits byzantins pratiquaient une lecture beaucoup plus intensive qu'extensive et ils mêlaient volontiers à celle-ci la pratique de l'écriture[69]. Il est ainsi probable que l'auteur des Προλαμβανόμενα ait lui aussi travaillé à la manière d'auteurs antiques comme Philodème de Gadara, Pline l'Ancien, Plutarque, Aulu-Gelle, Diogène Laërce ou Origène, qui procédaient tous, *mutatis mutandis*, à cinq opérations successives : lecture intensive et indication marginale des passages à recopier, extraction de ces derniers, réfection de ceux-ci par amplification, contraction ou paraphrase, mise en ordre et rédaction des transitions, puis copie au propre destinée à la publication[70] ; à une restriction près cependant : il disposait assurément de moins d'ouvrages de rythmique qu'un auteur plus ancien tel qu'Aristide Quintilien.

Il reste en effet fort improbable que Psellos ait eu sous la main une multitude d'ouvrages de rythmiciens anciens, diverses œuvres rythmiques d'Aristoxène de Tarente ou même une collection de traités du rythme, où il ait pu glaner divers renseignements à compiler : les Byzantins ne paraissent

66. O'Meara 1992, p. 55-56.

67. À cette catégorie appartiennent également ses extraits de Ctésias, de Strabon, de Théopompe ou d'Athénée (cf. P. Maas, *Kleine Schriften*, Munich 1973, p. 71-74, 174-175, 472-475 et 475-477).

68. Pour des exemples, cf. O'Meara 1992, p. 56.

69. Cavallo 2006, p. 70.

70. Dorandi 2000, p. 27-50.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 150 9/07/14 09:44

pas en avoir su beaucoup plus que nous sur la rythmique antique. À cela s'ajoute que Psellos n'était pas homme à se satisfaire de la première source venue. Quand on considère le passage (VI, 37-38) de la *Chronographie* (1046 M.) où il décrit sa formation philosophique, on ne peut qu'être frappé par le fait que celle-ci suit en quelque sorte un mouvement de dialectique ascendante (τὴν ὁδὸν τῆς γνώσεως) : partie de la tardive *vulgate* philosophique (« Alors je lus plusieurs de ceux qui furent versés dans la philosophie »), elle s'élève jusqu'à Platon lui-même (« l'un me renvoyait à l'autre, l'inférieur au supérieur, celui-ci à un autre, et cet autre à Aristote ou à Platon »), avant de redescendre, *via* Plotin, Porphyre et Jamblique (« partant de là, comme pour accomplir un périple, je descendis aux Plotin, aux Porphyre et aux Jamblique »), jusqu'aux commentaires éclairés de Proclos (« à la suite desquels, avançant dans ma route, j'arrivai à l'admirable Proclos, où je m'arrêtai comme dans un vaste port, et là je puisai avidement toute la science et la connaissance exacte des conceptions »)[71]. Psellos partait donc des œuvres philosophiques communes, remontait aux sources (Platon et Aristote), puis revenait aux commentateurs en lecteur éclairé et, parmi eux, élisait Proclos pour guide. Or c'est l'une des principales gloires du savant byzantin que d'avoir toujours su remonter aux sources anciennes et c'est précisément ce qui lui a valu d'être qualifié de « premier grand humaniste »[72]. Nul n'a jamais douté que l'auteur des Προλαμβανόμενα ne fût de même remonté jusqu'aux sources les plus autorisées de la rythmique antique et qu'il n'ait ainsi utilisé les Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène.

S'il a cependant étudié cette discipline à l'aide d'une méthode analogue à celle qu'il affirme avoir suivie en philosophie, il est fort probable qu'il n'ait fait usage d'aucune autre source : il aura en effet lu *plusieurs de ceux qui furent versés en rythmique* (Bacchios l'Ancien, Aristide Quintilien ou quelque abrégé aujourd'hui disparu) ; ils lui auront enseigné *la voie de la connaissance* et l'auront renvoyé *à Aristoxène ;* il aura alors cherché, *comme pour accomplir un périple*, à redescendre, *via* divers commentateurs, jusqu'au *Proclos* de la rythmique, où s'arrêter, *comme dans un vaste port*, mais il ne l'aura pas trouvé, car il ne paraît pas que les Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène aient jamais bénéficié d'un commentaire du type de celui qu'a consacré Porphyre aux *Harmoniques* de Ptolémée : tout au plus a-t-il pu exister du traité de rythmique du disciple d'Aristote, comme de ses Ἁρμονικὰ στοιχεῖα, des abrégés en forme de manuels (Cléonide). Le Traité d'Aristide Quintilien en contient un, mais ce n'est nullement un commentaire et encore

71. RENAULD 1967, p. 135-136.
72. G. OSTROGORSKY, *Histoire de l'État byzantin*, trad. J. GOUILLARD, Paris 1956, p. 352.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 151 9/07/14 09:44

moins un commentaire à la Proclos, c'est-à-dire une étude détaillée procédant lemme par lemme. S'il pouvait être utile à l'excerpteur, c'est seulement parce qu'il présente des renseignements qui remontent à d'autres sources qu'Aristoxène, sources dont Michel Psellos ne disposait sans doute plus. Celui-ci eût été bien peu *humaniste* et bien peu d'accord avec ses principes, si, disposant de l'original des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα, il en avait *mêlé l'or pur à la boue* de quelque abrégé de la doctrine du maître ! L'apparente facticité de l'opuscule rythmique de Psellos pourrait donc n'être que l'effet d'optique produit par la partielle réécriture d'extraits tirés du seul traité d'Aristoxène : de même que le rédacteur en aurait retranché de larges pans, de même l'aurait-il pu compléter par quelques additions personnelles plus ou moins heureuses.

L'on connaît assez bien aujourd'hui la méthode suivie par l'érudit byzantin pour composer ce genre de recueils d'extraits tirés d'une seule source[73]. Elle est en gros semblable à celle qui était déjà à l'œuvre dans un recueil anonyme d'*excerpta* du *Contre Celse* retrouvé à Toura dans le *PCair*. J 88747 (7e s.)[74]. On a par exemple comparé ses extraits Περὶ συνθήκης (1008 M.) à leur source (le Περὶ συνθέσεως de Denys d'Halicarnasse), laquelle forme une œuvre théorique originale, et l'on s'est aperçu que Psellos se contentait d'y juxtaposer « des phrases entières » de Denys ou d'en modifier « très légèrement » la construction : « Au total, sur les 92 lignes que comporte la lettre de Psellos dans l'édition de Walz, une trentaine à peine appartiennent en propre à l'auteur ; tout le reste, soit les deux tiers, est pris à Denys d'Halicarnasse »[75]. Or ce jugement porté sur le Περὶ συνθήκης s'applique également aux Προλαμβανόμενα, pourvu qu'on regarde ces derniers comme un recueil d'extraits des seuls Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène[76]. Une différence sépare cependant ces deux opuscules : sur les 72 lignes que comporte la lettre de Psellos, il pourrait bien n'y en avoir pas une trentaine, mais trois ou quatre à peine qui appartiennent en propre à l'auteur. La chose s'explique aisément : tandis que le Περὶ συνθήκης forme une œuvre achevée, où les extraits de Denys d'Halicarnasse sont assemblés en un tout suivant les règles de la composition stylistique et à l'aide de formules de transition qui assurent la continuité du discours épistolaire, les Προλαμβανόμενα ne sont qu'un brouillon, où, après une phrase d'introduction énonçant l'objet de la missive et un passage du livre I des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène

73. Aujac 1975, p. 268-272 ; Gautier 1977, p. 196 et O'Meara 1992, p. 60.
74. Dorandi 2000, p. 45.
75. Aujac 1975, p. 268.
76. Neumeier 1989, p. 59.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 152 9/07/14 09:44

habilement transformé pour donner au début de la lettre la vivacité d'un préambule polémique, sont simplement juxtaposés des extraits, bruts ou plus ou moins retravaillés, de leur livre II.

Cet opuscule rythmique pourrait donc constituer non seulement une pièce maîtresse de la tradition indirecte du traité de rythmique du disciple d'Aristote, mais encore un exceptionnel témoin de la technique mise en œuvre par Psellos dans la collecte du matériau et la rédaction même de ses *excerpta*. Avec lui, nous tiendrions en effet un échantillon d'*œuvre en chantier :* un brouillon sur lequel figure un état provisoire de la rédaction d'un de ces petits traités en forme de lettres, dont on a souvent conservé la source directe et la rédaction achevée, sans que la phase intermédiaire n'ait cependant laissé la moindre trace.

4. – Les brouillons de Psellos

On sait de source sûre que Psellos faisait usage de brouillons (σχέδη, σχέδια ou σχεδάρια). Il nous l'apprend lui-même dans un passage de son Περὶ καινῶν δογμάτων καὶ ὅρων τῶν νομικῶν ῥωμαϊστὶ λεγομένων λέξεων (1030 M.), qui mérite d'être ici retranscrit et traduit[77] :

> Οἴσθα γὰρ ὡς οὐδέν ἐστι τῶν γεγραμμένων ἡμῖν ἢ συγγραψαμένων ὃ μὴ ἐσχεδίασται· ὅθεν οἱ πλείους τῶν ἐκλαμβανόντων τὰ ἡμέτερα σχέδια, δελτάρια τὰς διφθέρας ποιοῦντες, εὐθὺς ἔχουσι βιβλία τὰ γεγραμμένα. Καὶ πλείστοις μὲν ἐντύχοις ἡμετέροις βιβλίοις ὧν ὀγδοηκοστὸν οἶμαι τοῦτο εἶναι· τὰ δὲ πλεῖστα ὧν ἡρμηνεύκαμεν ἢ συνεγράψαμεν ἐν εἰληταρίοις ἔτι κεῖται τοῖς πλείοσι, τὰ δὲ πλεῖστα καὶ διέφθαρται.
>
> Tu sais que tous nos écrits, ou traités, ont été esquissés au brouillon : c'est la raison pour laquelle nombre de ceux qui emportent nos brouillons, s'ils transforment nos parchemins en carnets, ont immédiatement ces écrits sous la forme de livrets. Tu peux encore tomber sur un grand nombre de nos livrets, dont celui-ci est, je crois, le quatre-vingtième. Mais un grand nombre de nos exposés et de nos traités gît encore dans nombre de rouleaux ; et un grand nombre d'autres ont été détruits.

En s'appuyant sur « une notice relative à la schédographie byzantine », conservée au f. 14 du *Marcianus app. gr.* IX 14 (σχέδος δὲ λέγεται τὸ παρέργως γινόμενον βιβλιδάριον, τούτεστι τουτὶ τὸ εἰλισσόμενον χαρτίον), on a assimilé les σχέδια de Psellos à ses εἰληταρία : « Nous pensons que ces εἰληταρία de Psellos ne se présentaient pas en *rouleaux*, au sens ancien et

77. Michel Psellos, *De recentiorum legum et legalium definitionum latinis nominibus*, *PG* 122, 1029[A-B].

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 153 9/07/14 09:44

habituel du mot, mais plutôt en feuilles de parchemin, qui n'étaient pas pliées en cahiers pour former un *codex*, mais étaient roulées tout simplement en *volumen*. La preuve en est qu'on pouvait plier ces σχέδια pour obtenir de petits codices (= δελτάρια) »[78]. Le savant byzantin aurait donc distingué deux sortes de traités dans le passage ci-dessus : ceux qui avaient déjà été publiés sous la forme de livres carrés, ou compacts (βιβλία), c'est-à-dire de *codices*, et ceux « qui n'avaient pas pris forme de livre, abandonnés aux mains des gens et dont une grande partie était même déjà détruite », c'est-à-dire ces σχέδια dont les feuilles auraient tout simplement été roulées en *volumen*. Une telle interprétation est difficilement admissible : les livres de Psellos sont clairement distingués des σχέδια par la conjonction καί, en même temps qu'ils le sont des traités conservés sous forme de rouleaux ou détruits d'après le système paratactique πλείστοις μὲν... τὰ δὲ πλεῖστα... τὰ δὲ πλεῖστα... Ce ne sont donc pas deux sortes de traités qui sont ici distingués, mais quatre états de leur texte : les brouillons (σχέδια), plus ou moins inachevés, les textes prêts pour l'édition (les *prototypes*, tels que les *exemplaria* « au sens actif » de Jérôme)[79] qui sont conservés sous forme de rouleaux (ἐν εἰλητα ρίοις), les textes édités (βιβλία) et les textes prêts pour l'édition qui ont été détruits (τὰ δὲ πλεῖστα καὶ διέφθαρται). Même si les σχέδια pouvaient être roulés pour être plus aisément rangés, il n'y a pas lieu de les identifier avec les εἰλητάρια : le terme de σχέδια, qu'Anastase le Sinaïte oppose certes à τετράδες (les quaternions)[80], ne renvoie pas tant à la forme matérielle du support (la feuille volante à plier, coller ou rouler) qu'au caractère inachevé et transitoire du texte porté par celui-ci. Son emploi dans le texte de Psellos s'accorde assez bien avec la définition qu'on trouve de *scheda* dans les *Etymologiæ* (VI, 14) d'Isidore de Séville : *Scheda est quod adhuc emendatur, et necdum in libris redactum est*.

Il est en revanche incontestable que ces σχέδια sont décrits par Psellos comme des feuillets séparés (δίφυλλα) de parchemin (διφθέρας) aisément transformables en δελτάρια[81]. On a vite fait de se figurer cette transformation sous la forme d'un pliage (« on pouvait plier ces σχέδια pour obtenir de petits *codices* [= δελτάρια] »), quand on est convaincu qu'à l'époque

78. Atsalos 2001, p. 168-169.

79. E. Arns, *La technique du livre d'après saint Jérôme*, Paris 1953, p. 76.

80. *PG* 89, 36[A], cité dans Atsalos 2001, p. 169. Cf. aussi V. Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, Leipzig 1879, p. 228, qui cite un passage d'Épiphane de Salamine (4[e] s.) : ὁ τὴν μεταγραφὴν ἀπὸ τῶν σχεδαρίων ἐν τέτρασι ποιησάμενος.

81. Sur l'usage d'écrire sur des feuillets séparés de parchemin ou de papyrus et pour des représentations antiques de cet usage, cf. T. Birt, *Die Buchrolle in der Kunst*, Leipzig 1907, p. 206-208.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 154 9/07/14 09:44

byzantine, δελτάριον est un synonyme exact de βιβλίον et que βιβλίον est le terme propre pour désigner le livre composé de cahiers[82]. Ce système d'équivalence n'est nullement dénué de fondement, mais il n'a pas de valeur universelle[83] et ne peut en aucun cas s'appliquer au passage de Psellos reproduit ci-dessus. En pliant (et en encartant) les δίφυλλα de ces σχέδια, les amis de Psellos n'auraient pas obtenu de « petits *codices* », mais de *petits cahiers* (τετράδια), qu'ils auraient ensuite dû coudre en forme de *petits livres* (βιβλία) : voilà qui n'aurait pas été très « direct » (εὐθύς). Admettons toutefois qu'ils aient plié (et encarté) ces σχέδια, ils n'auraient nullement pu les lire, car le pliage et l'encartage en auraient renversé et coupé le texte, si celui-ci avait occupé toute la hauteur de la page, ou bouleversé l'ordre, s'il avait été inscrit sur plusieurs colonnes transversales. Pour être transformés en δελτάρια tenant lieu de βιβλία, les σχέδια de Psellos ne devaient donc pas être pliés. Il s'ensuit que les δελτάρια dont il parle n'étaient pas de véritables livres (βιβλία), faits de cahiers pliés et encartés, mais des feuillets volants directement attachés ensemble et tenant lieu de βιβλία. Cette absence de pliage suppose en outre que leur format n'ait pas été bien grand[84]. Il conviendrait donc de ne pas interpréter les trois diminutifs employés par Psellos (σχέδια pour σχέδη, δελτάρια pour δέλτοι et βιβλία pour βίβλοι) comme des *synonymes des mots-racines*[85], mais comme faisant système pour souligner la petite dimension du tout. Ces δελτάρια pourraient ainsi s'apparenter aux *tabellae* dont Quintilien (*Inst. Or.* X, 3, 31-32) recommande l'usage pour la rédaction de brouillons[86], quand il conseille à l'orateur de travailler à la rédaction de ses discours sur des *codicibus* « pas trop larges » faits de tablettes (*tabellae*) de cire (*cerae*) ou de parchemin (*membrana*)[87], ou aux *tabellae* que Catulle désignait déjà par les termes de *codicilli* et de *pugillares* (c'étaient, dit un glossaire latin, de « petis livres ou tablettes que l'on peut tenir dans la main »)[88]. Contrairement à ceux de Psellos, les δέλτοι antiques, qui pouvaient être en parchemin, comme le *P. Berlin* inv. 7358/59 (2e-3e s.) ou en papyrus, comme le

82. ATSALOS 2001, p. 49, 53, 69 et 111-112.

83. IRIGOIN 1998, p. 1.

84. Sur l'usage courant de livres de petit format dans l'Antiquité (en papyrus comme en parchemin), cf. E. G. TURNER, *Typology of the Early Codex*, University of Pennsylvania 1977, p. 13-34.

85. ATSALOS 2001, p. 49.

86. Sur ce témoignage de Quintilien et les brouillons des auteurs antiques, cf. T. BIRT, *Das antike Buchwesen*, Berlin 1882, p. 57-59 et *Kritik und Hermeneutik nebst Abriss des antiken Buchwesen*, Munich 1912, p. 289-292.

87. Cf. J. VAN HAELST, Les origines du codex, dans BLANCHARD 1989, p. 18.

88. Sur tout cela, cf. DORANDI 2000, p. 15-17.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 155 9/07/14 09:44

P. Lit. Lond. 5 (3e s.), étaient encore des cahiers, qu'il s'agisse de *cahiers uniques*, c'est-à-dire de liasses de feuillets superposés puis pliés en deux, ou de *cahiers simples*, formés de singulions, c'est-à-dire de feuillets indépendants pliés en deux puis superposés[89]. Ce n'était cependant pas le cas des cahiers scolaires, ainsi qu'en témoignent quatre d'entre eux, conservés au Musée du Louvre (Louvre MNE 911-914), qui sont formés de 4 à 10 tablettes indépendantes et de petit format (13 à 20 cm de côté), percées de « quatre trous à la partie supérieure », par lesquels devaient passer les liens qui servaient à les relier[90] (cette méthode de reliure sommaire était également employé pour les δέλτοι de papyrus, ainsi que l'attestent les petits trous percés dans le haut et le bas de la marge de gauche des 18 feuillets du *P. Lit. Lond.* 5)[91]. Tel est, semble-t-il, le modèle antique des δελτάρια que les amis de Psellos faisaient de ses σχέδια et dont ils se servaient comme de petits livres (βιβλία).

Le texte des deux parties des Προλαμβανόμενα (la mise au propre du début de la lettre et les *excerpta* bruts d'Aristoxène) a dû lui aussi être inscrit sur des feuillets volants (δίφυλλα) de parchemin (διφθέρας), lesquels ont pu être reliés en δελτάριον par quelque ami de l'auteur et lui tenir lieu de livret (βιβλίον), avant d'être transcrit de manière continue sur les cahiers (τετράδια) d'un véritable κῶδιξ.

5. – La source unique des Προλαμβανόμενα de Psellos (ABDE)

Il convient de distinguer deux types d'*excerpta* au sein des Προλαμβανόμενα de Psellos, suivant que l'on a ou non conservé leur source. Le départ entre ces deux catégories a été établi par Caesar, dont le travail a été complété et récapitulé par Rossbach[92]. À la première appartiennent B2, B3-5 et

89. Irigoin 1998, p. 2-3.

90. P. Cauderlier, Quatre cahiers scolaires (Musée du Louvre) : présentation et problèmes annexes, dans Blanchard 1989, p. 53-59.

91. E. G. Turner, *Greek Manuscripts of the Ancient World*, Princeton 1971, p. 40-41, pl. 14. Cf. aussi C. H. Roberts, *The Birth of the Codex*, Londres 1983, p 15-23.

92. Caesar 1842, p. 621-626 et Rossbach 1855, p. 205-207. En 1990, Pearson est parvenu à des conclusions semblables à celles de ses prédécesseurs (Pearson 1990, p. 67-71) : il a affirmé la correspondance respective de B2, B3, B4, B5, B7, D13, E14, E15, E16 et E17 des Προλαμβανόμενα avec les § 3, 7-9, 18, 9, 10-11, 3-6, 17-18, 20, 23-28 et 30 du fragment conservé d'Aristoxène, a remarqué, à propos des paragraphes de Psellos qui n'y ont pas d'équivalents, qu'A1 énonce une thèse « fondamentale pour la théorie aristoxénienne », que B6 « s'accorde parfaitement avec ce que nous savons de sa théorie rythmique et dérive très probablement de la discussion menée sur le rythme au livre I », que C8 traite des temps constitutifs des pieds et des temps propres à la rythmopée, conformément au § 27

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 156 9/07/14 09:44

B7, qui correspondent aux § 3, § 7-9 et § 10 du livre II des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène, ainsi que D13, E14, E15, E16 et E17, qui procèdent respectivement de leurs § 3-6, § 17-18, § 20, § 23-28 et § 30 ; à la seconde, A1, B6 et C8-12. Pour les *excerpta* du premier type, on peut regarder comme à peu près exact le jugement de Rossbach suivant lequel Psellos ne reprend en général que « quelques phrases ou mots » d'Aristoxène, laisse entre eux « d'importantes lacunes », leur conserve leur ordre originel et ne leur adjoint que deux suppléments : « d'abord, au fr. 4 [B7], l'addition de γνωρίμων, vraisemblablement provoquée par une réminiscence du fragment immédiatement précédent (γνώριμοι χρόνοι) ; ensuite, au fr. 2b [B4], l'addition niaise de ὁ δὲ ῥυθμὸς οὐ γίνεται ἐξ ἑνὸς χρόνου κτέ., où l'épitomateur a vraisemblablement en vue le passage d'Aristoxène, p. 290 [§ 18] »[93]. Il n'en va en revanche pas de même de sa *Quellenforschung* des *excerpta* du second type, dont il a réparti les sources entre le livre I des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα (A1 et B6) et la suite du livre II (§ 8-12). Il est en effet peu probable que B6 provienne, comme c'est sans doute le cas de B1, du livre I des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα et que C8 procède du « chapitre sur la rythmopée », c'est-à-dire du « dernier chapitre des *Éléments* », tandis que C9-12 formeraient, dans l'ordre C12, C9-11, la suite immédiate du fragment conservé des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα : une telle reconstitution est d'ailleurs peu conciliable avec l'affirmation suivant laquelle « les phrases extraites se suivent dans le même ordre que chez Aristoxène ». Pour ne pas trop alourdir la présente section, on procédera en deux temps : celle-ci sera consacrée à A1 et B6, tandis que la suivante sera dévolue à C8-12.

La phrase d'introduction de l'opuscule (Τῆς ῥυθμικῆς ἐπιστήμης ταῦτα προλαβεῖν σε χρεών) est assurément originale : Psellos avait en effet l'habitude de faire précéder ses recueils d'extraits en forme de lettres d'une semblable formule introductive, qui reprît les termes de la question à lui

d'Aristoxène où celui-ci « explique que la durée d'un pied peut être divisée de différentes manières », qu'il n'est pas gênant qu'à la différence du début de C9, qui est parallèle au § 30 du disciple d'Aristote, sa fin contredise formellement les § 32 et 35 de ce dernier, puisque celui-ci « peut bien avoir expliqué ailleurs que [les rapports 3/1 et 4/3] étaient utilisables en certaines circonstances, même s'ils étaient ἀφυέστεροι », que le C10 se rattache au § 8 qui précède et qu'en C12, où est développée une question abordée aux § 18-19 des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα, « Psellos cite peut-être un chapitre suivant où le sujet était résumé » [les traductions des citations de Rossbach et de Pearson sont de l'auteur du présent article].

93. B4 est factice : sa première partie consiste en une citation approximative du § 18 du fragment conservé d'Aristoxène, tandis que la seconde forme une réminiscence du chapitre IV, 11 de la *Physique* d'Aristote (219a14-219b2). On trouve de telles réminiscences de cet ouvrage dans d'autres opuscules de Psellos, dont le *Berolinensis Philipp.* 1514 conserve en outre un bref commentaire (cf. O'Meara 1992, p. 56 et 220-223).

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 157 9/07/14 09:44

posée[94]. A1, qui réfute la thèse de certains παλαιοὶ ῥυθμικοί suivant laquelle la syllabe (ἡ συλλαβή) serait l'unité de mesure du rythme (μέτρον τοῦ ῥυθμοῦ) et qui affirme au contraire que c'est là la fonction du temps (ὁ χρόνος), est assurément d'origine aristoxénienne, puisque c'est le seul passage de l'opuscule où le nom du disciple d'Aristote soit mentionné : ὁ δέ γε Ἀριστόξενος « οὐκ ἔστι, φησί, μέτρον ἡ συλλαβή ». Caesar l'a le premier considéré comme un fragment du livre I des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα et son opinion a été suivie par Bartels, Rossbach et Westphal[95]. Dans sa récapitulation des matières traitées au livre I (§ 2), Aristoxène écrit en effet du rythme musical qu'il est « relatif aux temps et à leur perception », après avoir précisé qu'il l'a déjà « dit plus haut » (εἴρηται μὲν καὶ ἐν τοῖς ἔμπροσθεν). Comme le disciple d'Aristote partageait d'autre part avec son maître l'habitude de commencer un traité par la discussion des théories de ses prédécesseurs[96] et que Bacchios l'Ancien (§ 93) nous a conservé une définition du rythme d'un certain Phèdre (κατὰ δὲ Φαῖδρον ῥυθμός ἐστι συλλαβῶν κειμένων πως πρὸς ἀλλήλας ἔμμετρος θέσις)[97] qui est conforme à la conception combattue par Aristoxène en A1, il n'y a aucune raison de ne pas considérer ce passage comme un extrait du livre I de ses Ῥυθμικὰ στοιχεῖα. Il est enfin probable que les cinq lignes qui précèdent la citation explicite d'Aristoxène ont la même origine : la formulation analogique n'est pas sans rappeler celles qu'on lit aux § 4-5 du fragment conservé et la forme πέγφυκε est courante sous sa plume, puisqu'on la trouve deux fois dans ce qui reste de ses Ῥυθμικὰ στοιχεῖα (§ 4 et § 8) et six fois dans son traité d'harmonique[98]. De A1, seule reviendrait donc en propre au rédacteur byzantin la phrase : Ἀλλὰ τοῦτον μὲν τὸν λόγον παλαιοὶ ἔφασαν ῥυθμικοί, ὁ δέ γε Ἀριστόξενος[99].

Il est également certain que B6 dérive d'Aristoxène, parce qu'il combine les théories aristoxéniennes des trois ῥυθμιζόμενα (*Rhyth.*, § 4-10) et du mouvement discontinu de la voix (ἡ τῆς φωνῆς διαστηματικὴ κίνησις) et qu'il développe en termes non moins aristoxéniens une problématique analogue à celle qui est exposée dans un passage des Ἁρμονικὰ στοιχεῖα (I, 8-9, p. 13-14 Da Rios) du disciple d'Aristote. Comme B6 n'a pas d'équivalent

94. O'Meara 1992, p. 56.

95. Caesar 1842, p. 627 ; Bartels 1854, p. 19 ; Westphal 1861, p. 90 et Westphal 1893, p. 76.

96. Cf. S. Mansion, Le rôle de l'exposé et de la critique des philosophies antérieures chez Aristote, dans *Aristote et les Problèmes de méthode*, Louvain et Paris 1961, p. 35-56 et Bélis 1986, p. 87-129.

97. Jan 1895, p. 313.

98. Da Rios 1954, p. 185.

99. Calvié 2000, p. 108.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 158 9/07/14 09:44

dans le fragment conservé des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα, Rossbach, comme d'autres avant et après lui[100], en a fait un nouveau fragment de leur livre I : cela suppose que le musicographe y ait traité de la différence entre ῥυθμός et ῥυθμιζόμενον d'une manière plus détaillée que ne le font les § 3-9 de leur livre II. Westphal, qui a développé la thèse de son collaborateur, trouve la preuve que c'était le cas dans la présence dans le fragment conservé d'Aristoxène (§ 6) de l'expression καθάπερ ἐν τοῖς ἔμπροσθεν εἴπομεν[101]. Celle-ci n'implique cependant nullement que le disciple d'Aristote ait fait une telle distinction dès le livre I de ses Ῥυθμικὰ στοιχεῖα, car elle ne se rapporte pas à ὅ τε ῥυθμὸς ὡσαύτως χωρὶς τοῦ ῥυθμισθησομένου καὶ τέμνοντος τὸν χρόνον οὐ δύναται γίνεσθαι, mais à ἐπειδὴ ὁ μὲν χρόνος αὐτὸς αὑτὸν οὐ τέμνει. En bon logicien, Aristoxène déduit une proposition nouvelle (« le rythme n'existe pas en dehors de la chose rythmée ») d'une autre proposition, déjà démontrée précédemment (« le temps ne se coupe pas lui-même »). Loin de confirmer l'hypothèse de Rossbach, ce renvoi interne l'infirme plutôt, puisqu'il atteste la nouveauté de la construction conceptuelle que constitue la distinction entre le ῥυθμός et le ῥυθμιζόμενον. Or rien n'indique par ailleurs qu'une telle distinction ait été faite par l'auteur dès le livre I de son traité. Si l'on considère le début du fragment conservé de son livre II (§ 1-2), où sont récapitulées les matières traitées au livre précédent, force est de constater qu'une telle distinction n'y est pas mentionnée. Lorsque celle-ci est formulée au paragraphe suivant (§ 3), elle n'est nullement accompagnée d'une expression comme ἐν τοῖς ἔμπροσθεν εἰρημένον ou εἴρηται μὲν καὶ ἐν τοῖς ἔμπροσθεν, dont Aristoxène n'est cependant pas avare, puisqu'on les trouve toutes deux dans les lignes qui précèdent, de même qu'on lit dans celles qui suivent le καθάπερ ἐν τοῖς ἔμπροσθεν εἴπομεν dont il vient d'être question. Lorsque sont énoncés les trois ῥυθμιζόμενα (§ 9), leur énumération n'est pas non plus introduite par une formule de rappel, mais par un δέ à valeur connective ou additive (ἔστι δὲ τὰ ῥυθμιζόμενα τρία· λέξις, μέλος, κίνησις σωματική), soulignant une distinction nouvelle dont découle la triple conséquence introduite par le ὥστε qui suit. L'analogie entre ῥυθμός et ῥυθμιζόμενον, d'une part, et σχῆμα et σχηματιζόμενον, d'autre part, qui est introduite, sans plus de référence à ce qui précède, au § 4 du livre II des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα, procède enfin très probablement du connu vers l'inconnu : il faut donc bien convenir que c'est plutôt de la relation qu'entretiennent σχῆμα et σχηματιζόμενον

100. Cf. Caesar 1842, p. 627 ; Bartels 1854, p. 19 ; Westphal 1861, p. 87 ; Caesar 1861, p. 65 et Pearson 1990, p. 67-68.

101. Westphal 1861, p. 85-86.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 159 9/07/14 09:44

qu'Aristoxène avait dû parler au livre I, puisque c'est de celle-ci qu'il se sert au § 4 du livre II pour expliquer la distinction qu'il établit alors entre ῥυθμός et ῥυθμιζόμενον. Tout indique donc que B6 ne provient pas du livre I des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα. Psellos l'aurait-il directement tiré d'un autre ouvrage du disciple d'Aristote, de la même manière que Porphyre l'a fait du fragment Περὶ τοῦ πρώτου χρόνου[102], ou de quelque abrégé de rythmique aristoxénienne ? Cela ne serait pas conforme aux habitudes de l'excerpteur. Constituerait-il une réminiscence d'une lecture antérieure de quelque ouvrage du musicographe grec que le savant byzantin ait estimé devoir insérer à cet endroit ? Le contenu en est trop technique et microtopique pour que Psellos en ait surchargé sa mémoire ; quant à la formulation générale et au vocabulaire, ils sont trop orthodoxes pour qu'il puisse s'agir d'une libre reformulation d'une théorie aristoxénienne. Le plus simple est encore de supposer que l'auteur des Προλαμβανόμενα ait trouvé ce développement dans son manuscrit des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène entre les actuels § 9 et § 10 du livre II et l'ait recopié entre ses propres paraphrases (B5 et B7) de ces deux paragraphes[103].

Au terme de ce rapide examen de ABDE, on peut donc affirmer que ces passages procèdent d'une seule source : un exemplaire des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène, qui conservait encore, partiellement ou intégralement, leur livre I et un texte du suivant légèrement différent de celui du *Marcianus app. cl.* VI 3 (M).

6. – La source unique des Προλαμβανόμενα de Psellos (C)

Même si les spécialistes de la rythmique antique ont depuis longtemps supposé que C8-12 puissent procéder de la suite du fragment conservé des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα[104], le problème de leur origine exacte n'a jamais encore reçu de solution satisfaisante. On ne peut en effet affirmer quoi que ce soit de solide sur celle de C10 ou de C11, si on les considère indépendamment l'un de l'autre et de C8-9 ou C12. Ils pourraient par exemple provenir l'un du livre VII des *Éléments* d'Euclide[105] et l'autre du passage du Περὶ ὁμοιο-

102. Pearson 1990, p. 32-35.

103. Cf. Jusatz 1893, p. 190.

104. Cf. Feussner 1840, p. 56-64 ; Bartels 1854, p. 41 ; Westphal 1861, p. 37-39 ; Caesar 1861, p. 90-91 et 102 ; Westphal 1865, p. 13-18 ; Westphal 1867, p. 13-14 ; Westphal 1885, p. 110-111 et Westphal 1893, p. 85-86.

105. I. Thomas, *Selections Illustrating the History of Greek Mathematics*, I, Oxford 1957, p. 66-71.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 160 9/07/14 09:44

τήτων de Denys le Musicien que cite Porphyre ou de la glose dont le philosophe néoplatonicien a accompagné sa citation[106] : mais cela s'opposerait trop aux habitudes de l'excerpteur. On peut en revanche montrer que C8-12 forment un bloc, tant par le vocabulaire technique qui y est employé que par la doctrine qui y est exposée, que le développement de C8 est conforme à celui auquel renvoie la fin du § 19 des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène, que C9 provient sans doute du § 30 de ces derniers et sert de complément à leur propre § 17, que C12 procède nécessairement de ce qui faisait immédiatement suite au fragment conservé du rythmicien grec et que le reste a donc probablement été tiré par Psellos de la même partie de son traité.

C8-9 et C11 sont en effet unis par leur commun usage des expressions ποδικὸς χρόνος, ποδικὸν σημεῖον et ποδικὸς λόγος, qui ne se rencontrent certes nulle part ailleurs dans ce qui reste de l'œuvre rythmique d'Aristoxène, où l'on trouve cependant mentionnés le ποδικὸν σχῆμα (§ 12), la ποδικὴ διαφορά (§ 22), la ποδικὴ σημασία (§ 31) et la ποδικὴ διαίρεσις (§ 35). L'usage de l'expression ποδικὸς λόγος resserre encore les liens qui unissent C9 et C11 et rend assez probable l'identité de source de ces deux paragraphes. L'emploi du terme βάσις, l'ancien nom de la θέσις qui figure deux fois dans le fragment rythmique d'Aristoxène (§ 20 et § 21), unifie en outre C8 et C12, qui le présentent respectivement deux et trois fois. Ces derniers ont enfin un autre point commun : ils contiennent tous deux le mot σημεῖον, pris dans l'acception aristoxénienne de geste utilisé dans la sémasie, c'est-à-dire dans la battue de la mesure (lever et poser). Cet emploi commun de σημεῖον est d'autant plus significatif que cette acception rythmique du terme paraît avoir été propre à Aristoxène, les autres rythmiciens se servant de ce nom pour désigner le πρῶτος χρόνος aristoxénien, ainsi que le signale Aristide Quintilien (I, 14). Du point de vue doctrinal, C12, où est exposée l'amplitude de chacun des trois genres rythmiques, est enfin le complément de C9, où sont sommairement caractérisés ces trois genres : ces deux paragraphes unissent donc eux aussi fortement ceux qu'ils encadrent et ils ont très probablement la même origine que le chapitre I, 14 du Περὶ μουσικῆς d'Aristide Quintilien et les § 13-14 des *Excerpta Neapolitana*[107], qui leur sont parallèles. Une fois établi que C8-12 forment un bloc du point de vue doctrinal et terminologique, on peut en prouver la commune origine aristoxénienne, en démontrant que trois d'entre eux trouvent très probablement leur source dans la fin du fragment conservé du livre II des Ῥυθμικὰ

106. Düring 1932, p. 37-38.
107. Jan 1895, p. 414-415.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 161 9/07/14 09:44

στοιχεῖα d'Aristoxène ou dans la partie du traité qui leur faisait immédiatement suite. La chose allant de soi pour les C8-9, il suffira de montrer qu'il en va de même de C12, dont il a simplement été affirmé plus haut qu'il provenait nécessairement de la partie qui devait à l'origine faire immédiatement suite au fragment conservé du livre II. Celui-ci s'interrompt en effet au beau milieu de la revue des pieds rythmiques (§ 31-36), où est déterminé, pour chaque durée de trois à huit temps premiers, le nombre de pieds qui peuvent en être formés et le genre rythmique auquel appartient chacun d'entre eux. Or cette revue ne commence qu'aux durées de 3 temps premiers, parce qu'il n'est pas de pieds rythmiques plus courts, conformément à ce qu'affirme l'auteur au § 31, et elle ne s'interrompt aux durées de 8 temps premiers (§ 36) que parce que la suite du fragment fait défaut dans les manuscrits. Il fallait cependant bien qu'elle s'arrête aux durées d'un certain nombre de temps et qu'Aristoxène explique pourquoi la rythmique ne devait pas prendre en considération les durées supérieures, faute de quoi son objet eût été infini et l'eût ainsi privée du statut de science[108]. Voilà qui devait précisément être traité dans la source de C12, d'Aristide Quintilien (I, 14) et des *Excerpta Neapolitana* (§ 14). Aristoxène devait donc avoir interrompu sa revue des durées rythmiques après avoir affirmé le caractère péonique des durées de 25 temps premiers (15/10=3/2) et en donner alors un tableau récapitulatif, qui lui procurait ainsi une habile transition de la question de la longueur des pieds (μέγεθος) à celle de leur genre (γένος).

Une telle reconstruction n'est cependant pas sans poser un grave problème : C9 et C11, qui affirment l'analogie arithmétique des rapports rythmiques et harmoniques (C11) et la rythmicité (C9) des rapports triples (3/1, 6/2, etc.) et épitrites (4/3, 8/6, etc.), contredisent formellement les § 30 (« Il y a trois genres de pieds qui admettent une rythmopée continue : le dactylique, le iambique et le péonique »), § 32 (« le rapport triple n'est pas doué de rythme ») et § 35 (« des trois rapports que l'on saisit dans le nombre sept, aucun n'est doué de rythme : parmi eux, l'un est celui de l'épitrite ») d'Aristoxène, qui leur dénient expressément cette dernière qualité. Psellos n'a cependant pas nécessairement trouvé tout cela ailleurs que dans le traité rythmique du disciple d'Aristote : il s'agit en effet là d'une ancienne théorie d'inspiration pythagoricienne, également attestée par Aristide Quintilien (I, 14), que le disciple d'Aristote a fort bien pu résumer avant de la réfuter. D'anciens rythmiciens se réclamant du pythagorisme (les canoniciens) ont dû tout naturellement admettre comme rapports rythmiques tous ceux qui tenaient leur efficace harmonique de la puissance de la divine *tétractys* (1/1,

108. Cf. Düring 1932, p. 79.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 162 9/07/14 09:44

2/2, 3/1, 3/2, 4/1 et 4/3), alors qu'Aristoxène faisait de la sensation (αἴσθησις) le critère même de la rythmicité des rapports de durée et rejetait ainsi comme arythmiques l'épitrite (4/3), le triple et le quadruple, qu'il admettait en revanche comme harmoniques. Dans son *Commentaire sur les* Harmoniques *de Claude Ptolémée*, Porphyre cite un passage du Περὶ ὁμοιοτήτων de Denys le Musicien (2e s.) où celui-ci rapporte la théorie de ces canoniciens (οἱ κανονικοί) suivant laquelle « le rythme et la mélodie sont presque de la même essence » (μία σχεδὸν καὶ ἡ αὐτὴ οὐσία ἐστὶ ῥυθμοῦ τε καὶ μέλους) et le commente en des termes qui sont presque les mêmes que ceux employés par Psellos en C9 et C11 : καὶ οἱ ῥυθμητικοὶ πόδες κατὰ τοὺς αὐτοὺς τούτους λόγους διακεκριμένοι τυγχάνουσι κατὰ μὲν τὸν ἴσον καὶ διπλάσιον καὶ ἡμιόλιον οἱ πλεῖστοι καὶ εὐφυέστατοι, ὀλίγοι δέ τινες καὶ κατὰ τὸν ἐπίτριτον καὶ κατὰ τὸν τριπλάσιον[109]. Or le commentateur de Ptolémée a pris soin de préciser que ces κανονικοί étaient précisément les rivaux des aristoxéniens, c'est-à-dire les Pythagoriciens : Διαφέρουσι δὲ μουσικοὶ καὶ οἱ κανονικοί· μουσικοὶ μὲν γὰρ λέγονται οἱ ἀπὸ τῶν αἰσθήσεων ὁρμώμενοι ἁρμονικοί, κανονικοὶ δ' οἱ Πυθαγορικοὶ οἱ ἁρμονικοί[110]. Aristoxène a donc bien pu résumer la thèse pythagoricienne postulant l'identité des rapports arithmétiques constitutifs des genres rythmiques et des consonances harmoniques dans la partie qui faisait immédiatement suite au fragment conservé de ses Ῥυθμικὰ στοιχεῖα, non pour l'approuver, mais pour en dénoncer, à la suite de son maître Aristote, l'a-priorisme mathématique[111]. Il n'est guère surprenant qu'un philosophe néopythagoricien platonisant tel qu'Aristide Quintilien et un néoplatonicien pythagorisant comme Psellos n'aient pas voulu faire connaître, dans leurs abrégés respectifs du traité de rythmique d'Aristoxène, les arguments pour ainsi dire sensualistes employés par ce dernier pour réfuter cette thèse pythagoricienne. Leur panmusicalisme philosophique, développé par le premier dans les trois livres de son Περὶ μουσικῆς et par le second dans sa lettre sur la musique entière (*inc*. Ἡ ἀληθὴς μουσική)[112], ne pouvait en effet se passer de la rythmicité du rapport épitrite (4/3), qui est au fondement de toutes les spéculations d'arithmologie musicale relatives à l'organisation harmonique du corps et de l'âme humaine, ainsi que du corps et de l'âme du Tout. Car ces rapports harmoniques sont censés tenir leur efficace de ce qu'ils sont l'application au domaine privilégié de la musique de la puissance arithmétique

109. *Ibidem*, p. 37-38.
110. *Ibidem*, p. 23.
111. Bélis 1986, p. 66-69 et 100-107.
112. Ruelle 1875, p. 124-127.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 163 9/07/14 09:44

des quatre nombres constitutifs de la divine tétractys (1 + 2 + 3 + 4 = 10), dont la découverte est précisément d'origine musicale[113] : retrancher de leur ensemble les rapports épitrites, triples et quadruples reviendrait donc à reconnaître que ce divin quaternaire ne s'applique pas même à la totalité du champ musical, puisqu'il serait ainsi exclu du domaine rythmique. C10 pourrait d'ailleurs bien confirmer cette hypothèse. Aristide Quintilien (I, 18) atteste en effet qu'Aristoxène analysait les rythmes composés en les divisant et les subdivisant jusqu'à ce que ces subdivisions entrent dans des rapports rythmiques : Πάλιν δὲ τοὺς συνθέτους ὧδὶ ποιοῦσι· σύμπαντα τὸν ἀριθμὸν ἐκτίθενται καὶ μερίζουσι τοῦτον εἰς σχήματα ῥυθμικά· κἂν μὲν ἔχῃ λόγον τινα ταῦτα πρὸς ἄλληλα ὃν οἱ τῶν ἁπλῶν ῥυθμῶν σῴζουσι χρόνοι, ἔνρυθμον ἀποφαίνονται τὸ σχῆμα· εἰ δὲ μή, πάλιν μετασχηματίζουσιν ἕως ἂν εἰς λόγους ῥυθμικοὺς ἡ τοῦ ῥυθμικοῦ διαίρεσις καταντήσῃ. Pour réfuter la thèse pythagoricienne de la rythmicité du rapport épitrite, il devait donc recourir à l'un de ses arguments favoris et affirmer que l'oreille (αἴσθησις) ne perçoit pas un ensemble de 7 temps comme un tout doué de rythme, ainsi qu'il l'écrit précisément dans ses Ῥυθμικὰ στοιχεῖα (§ 35) *:* Τὸ δὲ ἑπτάσημον μέγεθος οὐκ ἔχει διαίρεσιν ποδικήν. Mais il devait immédiatement ajouter que cela n'empêchait pas les musiciens d'user de groupes de 7 temps, que 7 se divisait certes en 3 et 4, qui ne forment pas un rapport rythmique (4/3), mais que 4 se pouvait encore diviser en 2 et 2, que 3 et 2 formaient en revanche un rapport hémiole (3/2), tandis que 2 et 2 entraient dans un rapport égal (2/2), et qu'un ensemble de 7 temps pouvait ainsi être perçu par l'oreille comme un rythme composé (un couple de 2 pieds conjoints de rapports respectivement hémiolique et égal). Or, dans un tel contexte, il est fort probable que le disciple d'Aristote ait été amené à énoncer le principe suivant lequel un rythme composé est une durée qui se peut diviser de deux manières (en un nombre inférieur de constituants immédiats et en un nombre supérieur de constituants indirects) et qu'il ait appliqué ce principe, conservé en C10, à la durée de 7 temps premiers, dont la division en un nombre inférieur produit le rapport épitrite, mais dont la division en un nombre supérieur produit les deux rapports de l'hémiole et de l'égal. Ainsi seraient donc justifiées d'un seul coup la présence, apparemment déplacée à cet endroit, de C10, en même temps que l'hypothèse de l'existence originelle, dans le passage correspondant des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα, d'une réfutation en règle de la thèse pythagoricienne de la rythmicité du rapport épitrite.

113. Cf. A. Delatte, *Études sur la littérature pythagoricienne*, Paris 1915, p. 249-268.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 164 9/07/14 09:44

C formerait en somme la fin du morceau qui faisait immédiatement suite au fragment conservé des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène. Celui-ci devait y poursuivre jusqu'aux durées de 25 temps premiers leur revue et leur répartition générique entrepris au § 31. Au cours même ou au terme de ce calcul rythmique, il devait recourir à l'argument des limites de la sensation auditive pour justifier que ne puissent être regardées comme rythmiques que les durées comprises entre 3 et 25 temps premiers. De cette revue et de cet argument, Psellos n'aura pas retenu une ligne, mais la première est attestée par les § 31-36 du disciple d'Aristote lui-même, cependant que le second a laissé des traces très nettes dans le Περὶ μουσικῆς d'Aristide Quintilien (I, 14) : διὰ τὸ ἐξασθενεῖν ἡμᾶς τοὺς μείζους τοῦ τοιούτου γένους διαγιγνώσκειν ῥυθμούς, οὐκέτι γὰρ τῆς τοῦ τοιούτου ῥυθμοῦ φύσεως ἀντιλαμβανόμεθα et μέχρι γὰρ τοσούτου τὸν τοιοῦτον ῥυθμὸν τὸ αἰσθητήριον καταλαμβάνει. De la suite du traité d'Aristoxène paraissent en revanche procéder les cinq extraits de Psellos (C8-12), qui doivent avoir figuré dans le même ordre dans l'original aristoxénien[114]. Cette hypothèse a l'avantage de ne pas nécessiter l'interversion de ces 5 extraits, contrairement aux reconstitutions de Rossbach (C8, C12 et C9-11) et surtout de Westphal (C12, C9, C11, C10 et C8)[115], qui avaient pourtant reconnu que « les phrases extraites [par Psellos] se suivent dans le même ordre que chez Aristoxène », mais ne parvenaient pas autrement à les intégrer à leur vision d'ensemble du traité. Or, s'il paraît possible d'intervertir certaines séries d'extraits en supposant qu'elles aient été écrites sur des feuillets séparés qui se seraient par la suite mélangés, il est impossible d'imaginer que chacun de ces 5 extraits aient pu à lui seul occuper un feuillet et de justifier ainsi tant de transpositions successives.

7. – L'ordre des Προλαμβανόμενα de Psellos

Le problème de l'ordre des extraits constitutifs des Προλαμβανόμενα de Psellos a été escamoté par tous les commentateurs, qui l'ont passé sous silence ou en ont minimisé l'étendue : à en croire Caesar, il n'y aurait ainsi rien à signaler sur « l'ordre suivi par Psellos, sinon qu'il n'est pas conforme à celui qu'avait adopté Aristoxène » ; suivant Rossbach, Psellos aurait « complètement abandonné l'ordre de l'original » et l'aurait « remplacé par

114. Cf. Aristoxénos 2005, p. 252-255.

115. Cf. Westphal 1861, p. 37-39 ; Westphal 1867, p. 13-14 ; Westphal 1883, p. 65-127 et Westphal 1893, p. 85-86.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 165 9/07/14 09:44

un autre ordonnancement », qui témoignerait de sa « compréhension superficielle » du traité antique ; Hirsch tient pour « évident qu'un compilateur comme Psellos ne se préoccupait guère de conformer ses pensées à une suite logique et à un ordre systématique, qu'il a emprunté arbitrairement ses principales doctrines à la source qu'il a employée et a mis devant ce qu'il a emprunté d'abord et derrière ce qu'il a ajouté par la suite »[116] ; quant à Jusatz, convaincu par Marquard qu'on n'a conservé que des extraits tirés d'Aristoxène et non la rédaction originale de ses ouvrages[117], il estime que le fragment de ses Ῥυθμικὰ στοιχεῖα et l'opuscule de Psellos ne sont l'un et l'autre que des recueils formés d'*excerpta* différents du traité du rythmicien grec, qu'ils ont ainsi la même valeur, « puisqu'ils ont la même origine », et qu'à l'exception de D13, qui « a été déplacé » pour il ne sait quelle raison, « ils suivent l'un et l'autre le même ordre »[118]. Contrairement aux affirmations des trois premiers philologues mentionnés ci-dessus, le problème n'est pas que l'opuscule byzantin soit organisé autrement que le fragment d'Aristoxène, c'est que tel qu'il est dans les manuscrits et dans le plan du quatrième[119], il n'est nullement ordonné.

Si l'on admet, comme Rossbach, que « les phrases extraites [par Psellos] se suivent dans le même ordre que chez Aristoxène », les Προλαμβανόμενα sont manifestement formés de cinq blocs distincts. Le premier (A1) est lacunaire en sa fin et contient l'unique citation littérale nommément attribuée à Aristoxène de l'opuscule (ὁ δέ γε Ἀριστόξενος « οὐκ ἔστι, φησί, μέτρον ἡ συλλαβή ») : il doit s'agir d'un extrait du livre I de ses Ῥυθμικὰ στοιχεῖα. Ce morceau, qui se présente comme liminaire (Καὶ πρῶτόν γε ὅτι), est précédé d'une phrase d'introduction en style épistolaire, dont doit avoir été ultérieurement tiré le titre : elle appartient en propre à l'excerpteur. Le second (B2-7), qui se présente également comme liminaire (πρῶτον

116. Caesar 1842, p. 629 ; Rossbach 1855, p. 206 et Hirsch 1859, p. 9-10 [les traductions sont de l'auteur du présent article].

117. P. Marquard, *De Aristoxeni Tarentini Elementis harmonicis*, Bonn 1863, *passim* et P. Marquard, *Die Harmonischen Fragmente des Aristoxenus*, Berlin 1868, p. 360-362. La thèse de Marquard est aujourd'hui abandonnée (cf. Bélis 1986, p. 23-52).

118. Jusatz 1893, p. 189-191 [les traductions sont de l'auteur du présent article].

119. Si tout n'est certes pas absurde dans la reconstitution proposée par Jusatz de l'économie générale du traité d'Aristoxène à partir de ce qu'il considère comme deux recueils d'extraits tirés de cet ouvrage, elle n'en est pas moins inadmissible : le déplacement du § 13 de Psellos y relève du *deus ex machina*, le maintien du § 10 entre le § 9 et le § 11 s'y accompagne de la mention « Praeceptum obscurum » et la définition du rythme que présente le § 8 (Καὶ ἔστι ῥυθμὸς μέν, ὥσπερ εἴρηται, σύστημά τι ἐκ τῶν ποδικῶν χρόνων ὧν ὁ μὲν ἄρσεως, ὁ δὲ βάσεως, ὁ δὲ ὅλου ποδός) se retrouve énoncée avant même la définition du pied et de ses parties (§ 16-17 d'Aristoxène), bien qu'elle renvoie à ce qui précède (ὥσπερ εἴρηται).

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 166 9/07/14 09:44

νοητέον), est formé d'une série d'extraits des § 3-10 du livre II des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα, dont il suit l'ordre pas à pas. L'excerpteur, qui n'a pas cru bon de retenir quoi que ce soit des § 4-6 de son modèle, a en revanche intercalé une glose (B4) tirée du livre IV de la *Physique* d'Aristote entre deux extraits du § 9 de celui-ci. B6 offre également un développement absent du fragment rythmique d'Aristoxène. Comme le fond et la forme en sont absolument aristoxéniens et qu'il s'insère parfaitement entre les § 9 et § 10 du disciple d'Aristote, dont B5 et B7 constituent des extraits, il doit provenir de l'exemplaire utilisé par l'excerpteur et avoir été omis par quelque copiste dans un ancêtre de tous les manuscrits conservés des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα. Le troisième bloc (C8-12) paraît être formé de 5 extraits de la fin de la partie qui faisait à l'origine suite au fragment conservé d'Aristoxène : lié à ce qui précède par un simple δέ, il n'est probablement pas à sa place. Le quatrième, qui ne comprend que D13 et est lui aussi lié à ce qui précède par un simple δέ, est constitué d'une série d'extraits des § 3-6 du livre II des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα, dont il suit l'ordre pas à pas, tout comme B. Au lieu, toutefois, que le § 3 y soit abrégé, comme c'est le cas dans ce dernier, il y est cité littéralement et cette citation est suivie des extraits des § 4-6, qui avaient été passés sous silence dans B : il n'est probablement pas non plus à sa place. Le cinquième bloc (E14-17), lui aussi lié à ce qui précède par un simple δέ, est constitué d'une série d'extraits des § 17-30 du livre II des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα, dont il suit l'ordre pas à pas, tout comme BD. L'hypothèse de l'unicité de la source des Προλαμβανόμενα se voit donc vérifiée : A provient très probablement du premier livre perdu du traité de rythmique d'Aristoxène, BDE du fragment conservé de leur livre II et C de la suite de celui-ci, elle aussi aujourd'hui perdue.

Cette hypothèse ne suffit en revanche pas à résoudre le problème de la composition des Προλαμβανόμενα. A traite en effet de la mesure du rythme ; B n'a pas d'unité apparente : il commence par l'énoncé des principes du rythme musical (distinction et définition du rythme et des choses rythmées, division du temps rythmique par le mouvement alternatif de leurs parties), puis passe à l'étude du premier de ses éléments (définition du temps premier) ; C traite de deux autres éléments rythmiques, le pied (temps constitutifs des pieds et temps propres à la composition rythmique) et le genre rythmique (rapports arithmétiques caractéristiques des genres de pieds et grandeur de ces derniers) ; D approfondit la distinction, énoncée en B, entre rythme et chose rythmée et démontre que le temps rythmique ne peut être divisé que par les parties des choses rythmées ; E revient au problème des pieds, déjà abordé en C, et en étudie successivement la composition, la

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 167 9/07/14 09:44

rationalité, la grandeur et le genre. La cohérence interne des Προλαμβανόμενα, qui correspond de fait à l'ordre de son modèle, exigerait pourtant que leurs différentes parties se succèdent dans l'ordre ADBEC. Il convient donc de se rappeler de ce qu'on a dit plus haut de l'usage que Psellos faisait des brouillons (σχέδια) pour la collecte de ses *excerpta* et de supposer qu'au fil de sa lecture de son exemplaire d'Aristoxène, le polygraphe byzantin aura noté ses extraits sur des feuillets volants (δίφυλλα) de parchemin (διφθέρας), qu'il aura ensuite rangé ces derniers dans l'ordre de leur copie, c'est-à-dire dans celui du texte original (ADBEC), et que, devant un jour écrire, à la demande d'un ami, d'un élève ou de quelque haut dignitaire de l'Empire, un petit traité en forme de lettre sur les principes de la science rythmique, il aura repris ces notes de lecture et entrepris de les mettre au propre. Il aura alors rédigé le début de sa missive (A). Ayant dû interrompre son entreprise pour on ne sait quelle raison, il aura rangé le début de sa lettre inachevée en tête des notes qu'il n'avait pas encore intégrées à sa rédaction. Dans des conditions qu'on ignore, certains feuillets se seront ensuite perdus, les autres auront été intervertis. De la partie rédigée, n'aura ainsi été conservé que A (environ 1000 lettres) ; des notes restantes, B (environ 1500 lettres), C (environ 1500 lettres), D (environ 650 lettres) et E (un peu moins de 900 lettres) ; le tout rangé par erreur dans l'ordre ABCDE. Les écarts constatés dans le nombre de signes graphiques employés dans chaque bloc (1000, 1500, 1500, 650 et 900) ne doivent pas faire illusion : A, qui n'était pas destiné à l'usage personnel du rédacteur, puisqu'il s'agissait du début d'une lettre destinée à être envoyée à son destinataire, n'a peut-être pas été rédigé sur le même support ni avec la même écriture que les autres ; pour le reste, il est au contraire tout à fait remarquable que BC usent du même nombre de caractères et que ce nombre soit à peu près égal à la somme de ceux qui sont utilisés dans DE. Un feuillet étant formé de deux parties (le recto et le verso), on supposera donc que B correspond à un feuillet entier (recto verso), tout comme C, tandis que DE auront à l'origine été inscrits sur les rectos seuls de leurs feuillets respectifs.

Il devient dès lors aisé d'aplanir toutes les difficultés que présente la forme actuelle de l'opuscule rythmique de Psellos. A, qui provient du livre I des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα, a été mis au propre et rédigé à part : la suite des extraits du livre I ou de la lettre mise au net est manquante. D devait à l'origine former le début des extraits de leur livre II et aura été déplacé. B est à sa place : un feuillet paraît ensuite faire défaut. E venait après, qui aura lui aussi été déplacé. S'ajoutait enfin C, qui pouvait fort bien avoir été suivi d'autres extraits. Pour retrouver cet ordre originel, il suffit donc de donner au texte l'ordre suivant : A1, D13, B2-7, E14-17 et C8-12.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 168 9/07/14 09:44

8. – L'exemplaire des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène utilisé par Psellos

Les Προλαμβανόμενα de Psellos sont donc d'un grand intérêt pour l'exégète du traité de rythmique d'Aristoxène et d'une importance fondamentale pour la reconstitution de celui-ci : ils contiennent le seul fragment certain de son livre I (A), un passage du morceau conservé de son livre II omis dans toute la tradition manuscrite (B6) et 5 extraits appartenant à la suite, à présent perdue, de ce livre (C). Mais ils constituent aussi un témoignage unique sur l'état du texte des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène au 11e s., c'est-à-dire un siècle avant la copie de son plus ancien témoin manuscrit (le *Marcianus app. cl.* VI 3) : les renseignements dont on dispose sur l'histoire du texte de ce traité sont si rares (on n'en a pas encore retrouvé la traduction arabe [*Kitâb al-îqâ'*] mentionnée vers 988 par Ibn-An-Nadim dans son *Kitâ al-Fihrist*, I, 270)[120] qu'on ne saurait se dispenser de rassembler toutes les informations relatives à l'exemplaire de l'ouvrage dont disposait Psellos (ψ). Aussi maigres qu'elles soient, elles peuvent bien suffire à établir par exemple si ψ est le père du *Marcianus* (M), dont dépendent les deux autres témoins manuscrits des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα, ou s'il appartient à une autre branche de la tradition.

Caesar a tout d'abord affirmé que le savant byzantin « n'avait déjà un exemplaire ni plus complet en sa fin, ni en meilleur état que celui dont nous disposons du fragment d'Aristoxène »[121], parce que les deux derniers de ses *excerpta* (E16-17) correspondaient aux § 22-31 du livre II des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα et que la fin (§ 32-36) de ces derniers n'y avait laissé aucune trace. La présente étude, qui a montré que C8-12 procédaient de la suite du traité antique et devaient seulement à une interversion de feuillets de précéder aujourd'hui E16-17 dans les manuscrits, invalide cette affirmation et confirmerait plutôt le jugement de Westphal suivant lequel l'opuscule rythmique du savant byzantin a été « rédigé à une époque où l'œuvre d'Aristoxène était

120. H. G. Farmer, Greek Theorists of Music in Arabic Translation, *Isis* 13/2, 1930, p. 326-328 ; cf. Idem, *The Sources of Arabian Music. An Annotated Bibliography of Arabic Manuscripts which Deal with the Theory, Practice and History of Arabian Music from the Eighth to the Seventeenth Century*, Leyde 1965 ; A. Shiloah, *The Theory of Music in Arabic Writings (c. 900-1900). A Descriptive Catalogue of Manuscripts in Libraries of Europe and the USA*, Munich 1979 et Idem, *The Theory of Music in Arabic Writings (c. 900-1900). A Descriptive Catalogue of Manuscripts in Libraries of Egypt, Israel, Morocco, Russia, Uzbekistan*, Munich 2003.

121. Caesar 1842, p. 629.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 169 9/07/14 09:44

encore intégrale »[122]. Étant donné que le brouillon de Psellos ne présente qu'un extrait du livre I des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα, que les 5 extraits de la partie perdue de leur livre II proviennent tous de la suite immédiate du fragment d'Aristoxène conservé par les manuscrits et que tous les autres procèdent de la brève partie du texte qui en a seule survécu, il serait toutefois prudent de nuancer ce jugement : l'excerpteur aura œuvré à une époque où le traité de rythmique du disciple d'Aristote subsistait sinon intégralement, du moins plus complètement qu'aujourd'hui. La présence dans les Προλαμβανόμενα d'un extrait du livre I des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα n'en laisse pas moins supposer que ψ n'est pas le père de M (μ), car il est probable que ce livre manquait déjà dans μ. Si M, dont les derniers feuillets (f. 92-95^{v}) conservent le début du livre II des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène, est assurément mutilé en sa fin, ainsi que l'indiquent une annotation ancienne (ἑκατὸν φύλλα <λείπει ἕτε>ρα τέλος)[123] et la perte de deux feuillets survenue entre sa copie par le scribe du *Vaticanus gr*. 191 (13^{e} s.) et la fin du 18^{e} s.[124], il ne paraît pas avoir jamais contenu le texte de leur livre I : ce manuscrit, qui a été rédigé par un seul copiste, ne présente en effet aucune trace de manque entre le bas du f. 91^{v}, où s'achève le texte de l'*Introduction musicale* d'Alypios, et le f. 92, qui porte l'inscription Ἀριστοξένου ῥυθμικῶν στοιχείων β. Il y a donc fort à penser que μ ne comportait pas non plus le livre initial du traité d'Aristoxène (son texte devait recouvrir un autre *volumen* que celui du livre II à l'époque antique)[125], du moins à l'époque où il fut copié par le scribe de M. Cette hypothèse est d'ailleurs confortée par l'examen de détail des deux textes et de leurs lacunes : si ψ et M ont en effet certaines omissions en commun et paraissent ainsi descendre du même ancêtre corrompu (β), certaines de leurs divergences interdisent cependant de supposer la filiation ψ – M.

À l'exemple de Morelli (*Aristoxeni textum ex Psello stabilire juvat*)[126], on s'est contenté jusqu'ici de corriger le détail du texte d'Aristoxène à l'aide des extraits byzantins correspondant à sa partie conservée. Westphal et Pearson ont ainsi fait figurer dans le texte ou l'apparat critique de leurs éditions des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα la plupart des leçons de Psellos susceptibles

122. Westphal 1861, p. 9. Cf. aussi Kaiser 2010, p. xxxii : « Psellos disposait assurément encore d'autres parties, voire de la totalité des *Elementa rhythmica* pour la rédaction de son traité ».

123. E. Mioni, *Bibliothecæ divi Marci Venetiarum Codices graeci manuscripti*, 2, Rome 1960, p. 6 et Mathiesen 1988, p. 712.

124. Pearson 1990, p. xii.

125. Sur la « perte de rouleaux comme perte de livres séparés », voir par exemple L. Canfora, *Le copiste comme auteur*, trad. L. Calvié et G. Cocco, Toulouse 2012, p. 69.

126. Morelli 1785, p. 279.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 170 9/07/14 09:44

d'améliorer le texte aristoxénien, mais leur connaissance des manuscrits des Προλαμβανόμενα était à ce point défectueuse qu'ils y ont mêlé des mélectures commises par Morelli lors de sa transcription partielle du *Marcianus gr*. 524 (13e s.) [V] et des fautes propres au *Monacensis gr*. 165 (16e s.), édité par Caesar : Pearson a ainsi corrigé l'ἐν ῥυθμοῖς de M (§ 7) par un prétendu εὔρυθμος de V (B3) et tous deux ont également encombré leur apparat critique de notations inutiles ou inexactes telles que « αὐτὰ Psell. m(onacensis), ἑαυτὸ Psell. v(enetus) » ou « αὐτὰ vel ἑαυτὰ Psellus » (*ad* D13[15])[127]. Les seules leçons de V susceptibles de contribuer à l'établissement du texte d'Aristoxène sont en fait les suivantes : ἔνρυθμος (B3) au lieu de ἐν ῥυθμοῖς (§ 7), πρὸς ἑαυτά (D13) au lieu de πρὸς αὐτάς [Mac] (§ 3), δεῖται (D13), comme Mpc, au lieu de δεῖ [Mac] (§ 6), Ἀναγκαῖον οὖν ἂν εἴη (D13) au lieu de Ἀναγκαῖον ἂν εἴη (§ 6), ἢ ἑνὸς μὲν τοῦ ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω (E14) au lieu de ἡ δὲ ἐξ ἑνὸς μὲν τοῦ ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω (§ 17) et ᾗ τεταγμένα (E16) au lieu de ᾗ (§ 28). En général, M paraît être plus fautif que ψ et les leçons qui lui sont propres (ἐν ῥυθμοῖς, δεῖ et Ἀναγκαῖον ἂν εἴη) pourraient être analysées comme des mélectures du texte de ψ (ἔνρυθμος, δεῖται et Ἀναγκαῖον οὖν ἂν εἴη). Toutes ces leçons de V ne doivent cependant pas être imputées à ψ : πρὸς ἑαυτά n'est ainsi qu'une modification de Psellos lui-même, entraînée par la reformulation de l'excerpteur qui a fait disparaître le mot φύσεις auquel renvoie l'αὐτάς de l'original (Νοητέον δὲ τόν τε ῥυθμὸν καὶ τὸ ῥυθμιζόμενον παραπλησίως ἔχοντα). La leçon ἢ ἑνὸς μὲν τοῦ ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω (E14) substituée à ἡ δὲ ἐξ ἑνὸς μὲν τοῦ ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω (§ 17) n'est également qu'une maladroite correction de Psellos qui masque mal que ψ souffrait ici de la même lacune que M : « de cette manière, les membres de phrase sont mieux coordonnés, mais le sens reste en souffrance »[128]. Il pourrait en aller de même du τεταγμένα de V (E16), absent de M, où on lit en revanche l'énoncé d'une septième différence spécifique (§ 29), absente de V : Ἀντιθέσει δὲ διαφέρουσιν ἀλλήλων οἱ τὸν ἄνω χρόνον πρὸς τὸν κάτω ἀντικείμενον ἔχοντες . Ἔσται δὲ ἡ διαφορὰ αὕτη ἐν τοῖς ἴσοις μέν, ἄνισον δὲ ἔχουσι τῷ ἄνω χρόνῳ τὸν κάτω.

V et M partagent d'autre part une omission de 38 lettres qui remonte assurément à un ancêtre commun : dans V (E14) comme dans M (§ 17), font en effet défaut les mots, réclamés par le sens (le contexte), οἱ δὲ ἐκ τεττάρων, δύο μὲν τῶν ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω, qui ont disparu à la suite d'un saut du même au même. En plus du livre I et de la fin du livre II, M présente un manque de 650 lettres qui lui est propre : le texte correspondant

127. Pearson 1990, p. 2 et 4 et Westphal 1861, p. 28.
128. H. Weil, *Études de littérature et de rythmique grecques*, Paris 1902, p. 130.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 171 9/07/14 09:44

à B6, dont la perte ne s'explique guère que par un saut de lignes[129]. Quant à V, il souffre lui aussi d'une omission de 140 lettres, dont il est fort peu probable qu'elle n'ait pas déjà entaché son modèle (ψ) et qui paraît elle aussi être due à un saut de lignes. M et ψ pourraient donc être deux copies indépendantes d'un même modèle, lui-même déjà fautif (β). L'omission propre à V a sans doute pour cause une corruption très ancienne de ce passage du traité d'Aristoxène (§ 28-29). Le manuscrit des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα qu'avait sous les yeux Aristide Quintilien (I, 14) paraît en effet n'avoir déjà plus présenté le texte de leur § 29 : le musicographe grec, livré à lui-même, aura ainsi pris la définition de la différence des pieds σχήματι (§ 28) pour celle de la différence ἀντιθέσει, aura donc défini cette dernière différence (κατὰ ἀντίθεσιν) à l'aide d'une glose de la différence σχήματι (ἑβδόμη ἡ κατὰ ἀντίθεσιν, ὅταν δύο ποδῶν λαμβανομένων ὁ μὲν ἔχῃ τὸν μείζονα χρόνον καθηγούμενον, ἑπόμενον δὲ τὸν ἐλάττονα, ὁ δὲ ἐναντίως) et aura restitué une définition absurde de cette différence κατὰ τὸ σχῆμα (ἕκτη ἡ κατὰ τὸ σχῆμα τὸ ἐκ τῆς διαιρέσεως ἀποτελούμενον), dont la version originale figure au § 28 de M et en E16 (σχήματι δέ, ὅταν τὰ αὐτὰ μέρη τοῦ αὐτοῦ μεγέθους μὴ ὡσαύτως ᾖ τεταγμένα). L'absurdité du texte d'Aristide Quintilien ne peut être attribuée à un accident survenu à l'époque médiévale durant sa propre transmission (omission, restitution marginale partielle et transposition fautive), car la traduction qu'en a donnée Martianus Capella au début du 5e s. en souffre déjà (*De nupt.* 9, 976, p. 62 Guillaumin) : *Alia est <per figuram> quae per divisionem fieri consuevit. Septima, quae per oppositionem fit, id est cum duobus pedibus acceptis unus habet prolixius tempus, quod praecedit ex ordine, illud autem tempus, quod insequitur, angustius, vel cum per contrarium ordinem tempora praedicta vertuntur*. À cet endroit du traité d'Aristoxène, l'exemplaire utilisé par Aristide Quintilien au 2e s. ou au 3e s. devait donc être assez semblable à ψ, que Psellos avait entre les mains huit à neuf siècles plus tard. Le texte de M conserve en revanche (§ 29) celui de la définition de la différence ἀντιθέσει (Ἀντιθέσει δὲ διαφέρουσιν ἀλλήλων οἱ τὸν ἄνω χρόνον πρὸς τὸν κάτω ἀντικείμενον ἔχοντες. Ἔσται δὲ ἡ διαφορὰ αὕτη ἐν τοῖς ἴσοις μέν, ἄνισον δὲ ἔχουσι τῷ ἄνω χρόνῳ τὸν κάτω) : il ne peut donc avoir été copié sur ψ. Il n'est cependant pas non plus satisfaisant, car sa seconde phrase (Ἔσται δὲ ἡ διαφορὰ […] τὸν κάτω) devrait figurer à la fin du § 28 et non à la fin du § 29. Cette transposition peut être liée au même accident dont ont pâti les exemplaires d'Aristoxène utilisés par Aristide Quintilien et Psellos :

129. Sur la fréquence de ce type d'accidents dans les manuscrits médiévaux, cf. A. C. Clark, *The Descent of Manuscripts*, Oxford 1918, p. 1-31.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 172 9/07/14 09:44

Ἀντιθέσει δὲ διαφέρουσιν ἀλλήλων οἱ τὸν ἄνω χρόνον πρὸς τὸν κάτω ἀντικείμενον ἔχοντες aura alors été omis, puis ajouté en marge, avant d'être réintégré à tort dans le texte avant Ἔσται δὲ ἡ διαφορὰ αὕτη ἐν τοῖς ἴσοις μέν, ἄνισον δὲ ἔχουσι τῷ ἄνω χρόνῳ τὸν κάτω. Dans ce cas, τεταγμένα devra être interprété comme un supplément de Psellos. Mais elle peut aussi résulter de l'omission initiale d'une ou deux autres lignes du modèle (τεταγμένα. Ἔσται δὲ ἡ διαφορὰ αὕτη ἐν τοῖς ἴσοις μέν, ἄνισον δὲ ἔχουσι τῷ ἄνω χρόνῳ τὸν κάτω), qui aura été réparée dans la marge de μ ou de quelque ancêtre de M et dont la seconde partie seule (sans τεταγμένα) aura enfin été réintégrée dans le corps du texte d'Aristoxène à la fin du § 29, au lieu de l'être à la fin du § 28. Dans ce cas, la leçon de Psellos (ᾗ τεταγμένα) pourrait être originale.

Étant donné notre méconnaissance de l'histoire ancienne du texte des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène, le caractère fragmentaire de M et la forme même du texte de l'opuscule rythmique de Psellos (un recueil d'*excerpta*), il est difficile d'acquérir la moindre certitude sur l'exemplaire du rythmicien antique dont disposait le savant byzantin (ψ) et sur les relations qui unissent M et ψ. Tous deux paraissent cependant dériver d'un ancêtre commun (β), qui était déjà fautif (omission de οἱ δὲ ἐκ τεττάρων, δύο μὲν τῶν ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω), et appartenir à deux branches différentes de sa descendance, qui se seraient séparées à haute époque (γ et μ) : de γ, procéderaient non seulement ψ mais également l'exemplaire dont disposait Aristide Quintilien (omission de l'énoncé de la différence des pieds ἀντιθέσει) ; M descendrait en revanche de μ, qui pourrait bien n'avoir contenu que le livre II du traité d'Aristoxène.

9. – Les manuscrits des Προλαμβανόμενα

On a conservé cinq manuscrits des Προλαμβανόμενα de Psellos[130] : le *Marcianus gr*. 524, 13e s. (V), l'*Ambrosianus gr*. 530 (M 84 sup.), 16e s. (A), le *Monacensis gr*. 165 (autrefois 98), milieu du 16e s. (M), le *Scoria-*

130. Quatre d'entre eux (VMSE) sont signalés par Pearson (Pearson 1990, p. xix et 1) ; A est mentionné pour la première fois dans l'*Incipitaire des textes de Michel Psellos*, établi par Gautier et conservé en tapuscrit à l'IRHT, puis dans Moore 2005, p. 401. Pighi (Pighi 1959, p. 2) et Pearson ont affirmé à tort (cf. Mathiesen 1988, p. 753-755 et Mathiesen 1999, p. 336) que l'*Upsalensis gr*. 47 contenait également les Προλαμβανόμενα. On a examiné les manuscrits italiens à Venise et à Milan en janvier 2000, lors d'une mission scientifique (CPAF, UMR 7297, AMU-CNRS). Les autres ont en revanche été collationnés en 1999, puis revus en 2006, sur des reproductions photographiques, à la section grecque de l'IRHT.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 173 9/07/14 09:44

lensis gr. 220 (Φ III 1), milieu du 16e s. (S) et le *Scorialensis gr*. 248 (Y I 9), milieu du 16e s. (E)[131].

V, dont l'histoire est absolument inconnue, est un manuscrit de papier oriental, qu'on date généralement du début du 13e s.[132] : il est en mauvais état et présente nombre de taches dues à différents liquides et à des champignons. D'un format moyen (250 × 160 mm), il comprend 294 f. (II + 160), rédigés sur deux colonnes (29-34 l./c.), aux f. 1-39v, 45v-46v, 88-112v, 115v-120v, 180-182v, 192v-193v, et à pleines lignes (28-38 l./f.) aux autres, par 7 copistes contemporains (A = f. 1-39v, 45v-46v, 88[13]-120, 180-182v et 190-193v, B = f. 40-45v, C = f. 47-88[12], D = f. 121-150v et 178[10]-179v, E = f. 151-154v et 183-189v, F = f. 155-178r[9] et G = f. 194-292v). Manuscrit composite, il est constitué de 9 cahiers de différents papiers orientaux, eux-mêmes formés par l'association de divers binions, ternions, quaternions et quinions, et a été rédigé par 7 copistes contemporains dont les écritures, qui changent parfois au milieu d'un même f., peuvent occuper diverses parties des 9 fascicules. Les Προλαμβανόμενα sont de la main F et en occupent les f. 170v-171v. V contient par ailleurs une centaine de poèmes byzantins (f. 1-39v), le *De decem prædicamentis* de Psellos (f. 40-42) [738 M.], son *De interpretatione* (f. 42-45) [739 M.], 11 autres poèmes (f. 45v-46v), les *Epimerismi in Psalmos* de Georges Choiroboskos (f. 47-88), 159 autres poèmes (f. 88-120v), entre lesquels est insérée une collection de maximes (f. 88v), 17 discours attribués à Aréthas (f. 121-152v), 10 lettres de Psellos (f. 153-159v), 15 opuscules sur des sujets variés (f. 160-179v), dont certains seulement sont nommément attribués à Psellos[133], une quarantaine de nouveaux poèmes (f. 180-182v), une scholie au *De brevitate et longitudine vitae* d'Aristote (f. 183-189v), divers poèmes encore (f. 189v-292v) et le début d'un traité *de decem categoriis* (f. 292v)[134]. — A, acheté par le fils de Francesco Patrizio (1529-1597) à Rome en 1600, est un manuscrit de papier, daté du 16e siècle. *In-folio* de taille moyenne (302 × 198 mm), il contient

131. Aux sigles employés dans la *BT* (MEe[1]a[1]m[5]), qui n'ont de sens que dans le cadre de cette édition, on a préféré ceux utilisés par Westphal (Westphal 1861, p. 74 et Westphal 1867, p. 18) pour désigner les témoins les plus anciennement connus des Προλαμβανόμενα (V et M) et on a attribué aux autres une capitale romaine unique, « l'initiale d'un nom de ville » ou « de bibliothèque » (Irigoin 1972, p. 26).

132. *Contra* (14e s.), Arethas, *Scripta minora*, 2, éd. L. G. Westerink, Leipzig 1972, p. xx et Gautier 1986, p. 120.

133. Contrairement à ce que laisse entendre Mioni 1985, p. 405.

134. Sur V, cf. A. M. Zanetti, *Graeca D. Marci Bibliotheca codicum manu scriptorum per titulos digesta*, Venise 1740, p. 282-283 ; Sp. P. Lampros, Ὁ Μαρκιανὸς κῶδιξ 524, *NE* 8, 1911, p. 1-59 et 123-192 ; Mayer 1911, p. 39-41 ; P. Canart, Nouveaux inédits de Michel Psellos, *REB* 25, 1967, p. 52-53 ; Mioni 1985, p. 399-407 ; Duffy 1992, p. xv et L. G. Westerink *Michaelis Pselli Poemata*, Stuttgart et Leipzig 1992, p. vii.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 174 9/07/14 09:44

252 f. (III + 247 + II), dont quelques-uns (f. 131, 132, 193-194 et 247v) ont été laissés vierges, rédigés à pleines lignes par le même copiste. Les Προλαμβανόμενα en occupent les f. 178v-180. A contient par ailleurs le commentaire de Proclos *Sur le Premier Alcibiade* (f. 1-130v), 32 lettres ou opuscules, dont les premières sont nommément attribuées à Psellos (f. 133-192v), le *De consummatione mundi* d'Hippolyte (f. 195-211) et l'*In Hexaemetron commentarius mirificus* d'Eustathe d'Antioche (f. 211-247)[135]. — M, qui a été copié par Georges Tryphon, est un manuscrit de 444 f. de papier qui remonte au milieu du 16e s. Les Προλαμβανόμενα en occupent les f. 430v-432. M présente par ailleurs la *Théologie platonicienne* de Proclos (f. 1-255v), son commentaire *Sur le Premier Alcibiade* (f. 256-386v) et 33 lettres ou opuscules, dont les 32 de A (f. 387-444v)[136]. — S est un manuscrit de papier, qu'on date du milieu du 16e s. (238 × 171 mm), qui a tout d'abord appartenu à Georges, comte de Corinthe (1485-1551), puis à son neveu Théodose de Corinthe (*fl.* 1550), avant d'entrer en possession d'Antonio Augustín (1516-1586), archevêque de Tarragone[137]. Il comprend 292 f. (III + 289), dont 9 (f. 197-205v) ont été laissés vierges, rédigés à pleines lignes (20 l./f.) par un seul copiste. Les Προλαμβανόμενα en occupent les f. 267v-270. S contient par ailleurs le même commentaire de Proclos (f. 1-196v) et les mêmes 33 lettres ou opuscules que M (f. 206-289v). — E est un manuscrit de papier, qu'on date du milieu du 16e s. (344 × 252 mm) et qui a appartenu à l'humaniste Diego Hurtado de Mendoza (1505-1575), lequel a légué sa bibliothèque à Philippe II d'Espagne (1527-1598). Il comprend 427 f. (III + 424), dont 40 (f. 345-386) ont été laissés vierges, rédigés à pleine page (30 l./f.), par 3 copistes (A = f. 1-76 et 201-424 ; B = f. 80-129v et 185-197v ; et C [P. Carnabacas] = f. 134-182)[138]. Les Προλαμβανόμενα sont de la main B et en occupent les f. 117 à 118v. E contient par ailleurs le *Conspectus rerum naturalium* (f. 1-15v) et le *De utilitate corporum cælestium* (f. 15v-27) de Syméon Seth, les Παρεκβολαὶ εἰς τὸ πρῶτον περὶ οὐρανοῦ de Damascius

135. Sur A, cf. Æ. MARTINI, *Catalogus codicum graecorum Bibliothecae Ambrosianæ*, 2, Milan 1906, p. 640-643 ; O'MEARA 1989, p. VIII et DUFFY 1992, p. XV.

136. Sur M, cf. I. HARDT, *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae regiae Bavaricae* 1, Munich 1806, p. 513-519 ; GAUTIER 1986, p. 121 ; O'MEARA 1989, p. IX ; DUFFY 1992, p. XV ; E. PAPAIOANNOU, Das Briefcorpus des Michael Psellos. Vorarbeiten zu einer kritischen Neuedition, mit einem Anhang : Edition eines unbekannten Briefes, *JÖB* 48, 1998, p. 67-117 et PROCLUS, *Théologie platonicienne. Tome I : Introduction. — Livre I*, éd. et trad. L. G. WESTERINK et H. D. SAFFREY, Paris 2003, p. CXVII-CXVIII.

137. Cf. D. PINGREE, The Library of George, Count of Corinth, dans *Studia codicologica*, éd. K. TREU, Berlin 1977, p. 351-362 et DE ANDRÉS (1965), p. 52.

138. Sur S et E, cf. E. MILLER, *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial*, Paris 1848, p. 164-166 et p. 187-188 ; RUELLE 1875, p. 54-58 et p. 66-67 ; DE ANDRÉS 1965, p. 50-52 et 89-92 ; O'MEARA 1989, p. IX et DUFFY 1992, p. XV.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 175 9/07/14 09:44

(f. 31-46ᵛ), des *Excerpta in commentarium Analyticorum libri II* (f. 46ᵛ-52), les mêmes 33 opuscules que M et S (f. 80-109ᵛ), des *Capita theologica et physica* de Psellos (f. 134-171ᵛ), les livres I-III du *Conspectus rerum naturalium* de Syméon Seth (f. 172-181), une *Paraphrasis librorum Dionysii de avibus* (f. 185-189ᵛ) et 120 chapitres philosophiques et historiques de Théodore Métochitès (f. 204ᵛ-424).

Si on laisse de côté les *orthographica* purs et simples, c'est-à-dire les fautes d'orthographe sans conséquences du point de vue de la grammaire ou du lexique[139], ainsi que certains byzantinismes, qui doivent être imputés à Psellos[140], VAMSE présentent 6 fautes communes, dont la nature (omission, absurdes résolutions de lettres numéraires ou d'abréviations) interdit généralement l'hypothèse d'une coïncidence (fautes *copulatives*)[141] : ils descendent donc tous d'un même archétype. Une preuve complémentaire en est que le dernier opuscule du groupe auquel appartiennent les Προλαμβανόμενα, le Περὶ τῆς μίξεως τῶν προτάσεων (740 M.), est inachevé dans tous ces manuscrits, à l'exception de A, qui l'a purement et simplement omis en raison même de son inachèvement. V, ne comportant par ailleurs aucune véritable faute, doit être considéré comme la source directe ou indirecte de tous les autres, c'est-à-dire comme leur prototype[142]. En plus des 6 fautes de V, AMS en partagent 13[143], qui devaient déjà entacher leur modèle (ε). Or 2 de ces 13 fautes leur sont communes avec E[144], qui n'en présente pas d'autres. E doit donc être le modèle de ε, qui lui aura ajouté 11 fautes, avant d'être copié par AMS, puis perdu : E est par conséquent la source indirecte

139. E17[59], par exemple : παιονικόν au lieu de παιωνικόν.

140. A1[3] : ἂν ἔχῃ (on trouve en effet, dans RENAULD 1920, p. 279, un bon nombre d'exemples de ἂν accompagné d'un subjonctif présent qui « marque le résultat éventuel de la supposition ») ; et E16[53] : ὅταν οἱ λόγοι διαφέρουσιν (RENAULD 1920, p. 250 : « Les exemples précités montrent qu'à la basse époque les conjonctions ὅταν et ὁπόταν étaient, en somme, devenues de simples équivalents de ὅτε et ὁπότε. Ce qui achève de le prouver, ce sont les nombreux emplois de l'indicatif, que l'on relève dans les œuvres peu soignées de Psellos après ces conjonctions, surtout après ὅταν »).

141. A1[12] : μεγέθει au lieu de μεγέθη, A1[14] : lacune, E15[51] : ἀναλογίᾳ au lieu de ἀλογίᾳ, C12[72] : ἴαμβος au lieu de ἰαμβικὸς, C12[74] : ὀκτωκαιδεκασίμου au lieu de ἑκκαιδεκασήμου et C12[76] : πέντε καὶ εἴκοσι au lieu de πεντεκαιεικοσασήμου.

142. Cf. MAYER 1911, p. 30-39 et 47 ; EBBESEN 1973, p. 435-436 ; GAUTIER 1986, p. 120-121 ; O'MEARA 1989, p. XIV et DUFFY 1992, p. XVI.

143. Tit. : Προβαλόμενα au lieu de -λαμβανόμενα, A1[3] : ἔχει au lieu de -ῃ, A1[7] : εἰ au lieu de ἡ, B2[24] : τὸν au lieu de τὸ, B3[27] : εὔρυθμος au lieu de ἔν-, B7[45] : δὲ au lieu de τε, E14[49] : τῷ au lieu de τῶν, E16[55] : om. τῷ, C8[61] : ὅλον ποδός au lieu de -ου ποδός, C9[66] : om. δὲ, C9[66] : om. οἱ, om. ὁ et C12[71] : om. ἐν.

144. A1[3] : ἔχει au lieu de -ῃ et A1[7] : εἰ au lieu de ἡ.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 176 9/07/14 09:44

de ces derniers[145]. Le rapprochement de ces 4 *recentiores* est en outre confirmé par le fait qu'ils comprennent tous, dans leur partie *psellienne*, 7 opuscules absents de V. Or cette absence ne saurait s'expliquer par la perte d'un cahier de ce manuscrit[146], car l'opuscule précédent y finit au même f. 169^{v} où commence le suivant[147]. Les autres fautes de AMS sont presque toutes indépendantes, à l'exception de 2 fautes similaires de MS. A doit avoir été copié directement sur ε, puisque les 6 fautes qu'il ajoute à celles de ce manuscrit lui sont toutes propres[148]. Ce doit être également le cas de S, qui ne compte que 3 fautes supplémentaires[149]. M en partage en revanche 2 (ἐναλαξί et τὸ αὐτόν) avec S, auxquelles il en ajoute encore 9 qui lui sont propres[150]. M pourrait donc être une copie de S[151]. Cela supposerait toutefois que son copiste ait rectifié le ὡρισμένων de S (A1^{7}) et ainsi retrouvé intuitivement la bonne leçon (ὡρισμένως), alors qu'il a été incapable de corriger τὸ αὐτόν en τὸ αὐτό (D13^{17}) et que ses compétences grammaticales étaient fort médiocres, si l'on en croit le nombre et la nature de ses bévues. Il paraît donc plus probable qu'il ait commis sans l'aide de S les 2 fautes qu'il partage avec ce manuscrit.

V doit ainsi être le prototype des 4 *recentiores :* E seul aurait directement été copié sur lui et les 3 autres seraient des copies indépendantes d'un apographe (ε) de ce dernier. Seules les leçons de V doivent donc être prises en considération par l'éditeur des Προλαμβανόμενα[152].

10. – Les éditions des Προλαμβανόμενα

L'opuscule a été publié douze fois (intégralement ou non) de 1785 à 2010. — Sa publication partielle dans les notes de l'*editio princeps* (1785) procurée par Morelli des Ῥυθμικὰ στοιχεῖα d'Aristoxène, qui retranscrit

145. Ebbesen et O'Meara sont parvenus à des conclusions légèrement différentes (Ebbesen 1973, p. 436 et O'Meara 1989, p. xiii).

146. Cf. O'Meara 1989, p. xiv.

147. Cf. Mioni 1985, p. 406.

148. B6^{35} : τοί τε au lieu de τό τε, E14^{49} : ἑνοὶ au lieu de -ὸς, E16^{52} : πὸς au lieu de ποὺς, C11^{70} : ποδικοὶ au lieu de -ὸς et C12$^{73\text{-}74}$: πένται au lieu de -ε et γίνεται au lieu de γένος.

149. A1^{7} : ὡρισμένον au lieu de -ως, D13^{18} : αὐτόν au lieu de -ό et B6^{34} : ἐν ἀλαξί au lieu de ἐναλλάξ.

150. A1^{3} : μέτρου au lieu de -ον, A1^{8} : πρὸ au lieu de -ς^{2}, D13^{14} : οητέον au lieu de N-, D13^{23} : γὰρ au lieu de οὖν, D13^{23} : οἷον corrigé en οἷος au lieu de οἷς, E14^{48} : δ' au lieu de δὲ, E16^{52} : τοῦ au lieu de ποὺς, C10^{69} : ἐλάττων au lieu de -ω et C12^{79} : εἰ au lieu de οἱ.

151. Cf. O'Meara 1989, p. xiii.

152. Cf. Irigoin 1972, p. 9.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 177 9/07/14 09:44

à peu près la moitié de l'opuscule d'après le texte de V[153], présente 12 mélectures ou corrections tacites (en près de 30 lignes) qui défigurent le texte de presque toutes les éditions postérieures ou encombrent leur apparat critique[154]. — Elle a été reproduite par Feussner (1840) avec quelques notes en allemand, où le philologue corrige (deux fois sur trois avec bonheur) le texte du § 12 des Προλαμβανόμενα[155]. — L'*editio princeps* de l'opuscule, la troisième en comptant les deux éditions partielles précédentes, a été donnée par Caesar dans le n° 1 (1842) du nouveau *Rheinisches Museum*[156]. Son texte, fondé sur une copie de la transcription de M que Hermann avait obtenue par l'intermédiaire de Thiersch[157], y est accompagné de 61 notes critiques (p. 621-626), d'un commentaire philologique et rythmique (p. 627-630) et d'une brève introduction, où l'éditeur explique les raisons qui l'ont poussé à éditer le texte de Psellos, décrit très sommairement M et expose les principes de son édition : pour s'assurer de la valeur de la copie que lui a transmise Hermann, il l'a « une nouvelle fois fait comparer avec l'original par l'aimable entremise de M. le Conseiller Aulique Thiersch » ; il a donné sous le texte les rares leçons différentes que présentaient les passages édités par Morelli d'après V, « ainsi qu'à titre de comparaison, les passages parallèles de l'écrit d'Aristoxène » ; il a également signalé « les corrections qui allaient de soi » en bas de page, avec la leçon originale du manuscrit, excepté dans le cas des fautes d'accent et de ponctuation ; pour les fautes grammaticales douteuses, Caesar les a en revanche laissées dans le texte lui-même, ne pouvant déterminer si elles étaient imputables au copiste ou à Psellos (p. 620-621). Cette édition n'offre donc nullement « un texte fondé sur la collation des manuscrits de Venise et de Munich »[158], mais repose sur le texte de M et sur les seuls extraits de V procurés par Morelli. Elle est ainsi grevée de trois importants défauts : elle répercute les 12 mélectures ou corrections tacites du texte de V commises par son éditeur, n'a d'autre

153. Morelli 1785, p. xxxix et 266-301. Il en a seulement édité (p. 266 n. 1) A1[1-13] (de Τῆς ῥυθμικῆς ἐπιστήμης à κατέχουσιν αἱ συλλαβαί), (p. 269 n. 1) D13[14-16] (de Νοητέον δὲ à πρὸς ἑαυτά), (p. 272 n. 3) B3[25-26] (de Ἔστι δὲ à ἀφωρισμένους), (p. 275 n. 1) B3[26-27] (de οὐ γὰρ à ἔνρυθμος), (p. 279-280 n. 1) B3[28]-5[33] (de Φαίνεται δὲ à καὶ τοῖς σημείοις), (p. 284-285 n. 2) C8[63-66] (de Καὶ ἔστι ῥυθμὸς à τῆς ῥυθμοποιίας ἰδίων) et (p. 300-301 n. 2) les C9[66]-12[80].

154. A[1] : χρέον au lieu de -ών, A1[3] : ἔχει au lieu de -η, A1[5] : οἱ παλαιοὶ au lieu de παλαιοὶ, A1[7] : ὡρισμένον au lieu de -ως, A1[14] : χρόνου au lieu de -ον, D13[15] : ἔχειν au lieu de -οντα, D13[16] : ἑαυτό au lieu de -ά, D13[19] : πρὸς au lieu de πως, B3[26] : ἀφωρισμένων au lieu de -ους, B3[27] : εὔρυθμος au lieu de ἔν-, B5[32] : γε au lieu de τε, C9[66] : om. δὲ, et C11[70] : συμφωνοῦν au lieu de -ον.

155. Feussner 1840, p. 25.

156. Caesar 1842.

157. G. Hermann, *Elementa doctrinae metricae*, Leipzig 1816, p. 7.

158. Pighi 1959, p. 1 et Pearson 1990, p. xix.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 178 9/07/14 09:44

fondement textuel que M, qui est le plus fautif des manuscrits (30 fautes en 72 l.), et est enfin entachée des 6 fautes grossières échappées à l'inconnu qui s'était chargé de recopier M et à Thiersch, qui avait vérifié sur l'original l'exactitude de cette copie[159]. Les conditions objectives de ce travail étant ce qu'elles étaient, ses résultats sont plutôt satisfaisants : des 48 fautes que présentaient ses sources, le texte de Caesar n'en a en effet conservé que 14[160]. — Les trois éditions suivantes des Προλαμβανόμενα, qui sont l'œuvre de Westphal (Westphal$^{1\text{-}3}$), n'ont d'autres fondements que les publications de Caesar et de Feussner, car Westphal n'a jamais eu en main l'édition originale de Morelli (il répercute partout les fautes de sa réédition par Feussner). Dans chacune d'entre elles, l'opuscule de Psellos est imprimé deux fois : la première, par bribes, sous les paragraphes correspondants d'Aristoxène ou dans le corps même du texte de celui-ci, la seconde, avec ou sans apparat critique, de manière indépendante et continue[161]. L'apparat critique de Westphal$^{1\text{-}2}$ n'est pas satisfaisant, car il attribue respectivement à « m(onacensis) » et à « v(enetus) » les leçons imprimées par Caesar d'après une mauvaise copie de M et celles que celui-ci n'impute qu'à « Mor(elli) ». Au texte de l'*editio princeps*, Westphal^{1} (1861) apporte 13 modifications : 9 d'entre elles (6 corrections de l'éditeur et 3 retours à des leçons publiées par Morelli-Feussner) l'améliorent[162], 4 (2 erreurs de l'éditeur et 2 retours à des leçons fautives de Morelli-Feussner) le détériorent au contraire[163]. — Westphal^{2} (1867) est la deuxième édition de Westphal^{1} (1861), débarrassée d'une conjecture et d'une correction malheureuses[164].

159. D13^{15} : οHιεX au lieu de οητέον et ἔχονται au lieu de -α, B7^{44} : τε au lieu de δὲ, C8^{57} : ἴδιον au lieu de -ος, C12^{68} : γίνεται au lieu de γένος et C12^{79} : εἰ au lieu de εἴ (οἱ codd.).

160. A1^{4} : ἔχει au lieu de -η, A1^{14} : χρόνου au lieu de -ον, D13^{15} : ἔχειν au lieu de -οντα, D13^{18} : αὐτόν au lieu de -ό, D13^{23} : γὰρ au lieu de οὖν, B3^{27} : εὔρυθμος au lieu de ἔν-, B7^{44} : τε au lieu de δὲ, B7$^{44\text{-}45}$: γνωρίμων au lieu de -ως, E14^{48} : δ' au lieu de δὲ, C8^{62} : παραλλάσσων au lieu de παραλά-, C9^{66} : om. δὲ, om. οἱ, C12$^{75\text{-}76}$: ὀκτωκαιδεκασίμου au lieu de ἑκκαιδεκασή- et C12^{76} : πεντεκαιεικοσισήμου au lieu de -σασήμου.

161. WESTPHAL 1861, p. 26-39 et 74-77 ; WESTPHAL 1867, p. 3-14 et 18-21 et WESTPHAL 1893, p. 75-86 et 88-92.

162. A1^{12} : μεγέθη au lieu de -ει, D13^{15} : ἔχοντα au lieu de -ειν et de -ονται, D13^{17} : αὑτοῦ au lieu de αὐ-, D13^{18} : αὐτό au lieu de -όν, D13^{23} : οὖν au lieu de γὰρ, C9^{66} : οἱ τρεῖς au lieu de τρεῖς, C12$^{72\text{-}73}$: τέταρσιν au lieu de -σι, C12^{74} : ἑκκαιδεκασήμου au lieu de ὀκτω- et C12^{76} : πεντεκαιεικοσασήμου au lieu de -σισήμου.

163. A1^{3} : ἔχοι au lieu de -η, A1^{5} : οἱ παλαιοὶ au lieu de παλαιοὶ, A1^{14} : supplée καὶ οἱ παῖδες ἴσασι et C8^{65} : εἴη au lieu de ᾖ.

164. A1^{14} : renonce au supplément καὶ οἱ παῖδες ἴσασι et C12^{72} : πρώτοις au lieu de -ος. Curieusement, en C12$^{72\text{-}73}$, Westphal édite une fois τέταρσιν, une autre τέτρα- (WESTPHAL 1867, p. 13 et 20) ; même chose dans WESTPHAL 1893, p. 85 et 90.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 179 9/07/14 09:44

— Westphal[3] (1893) est enfin la reproduction à l'identique[165], mais sans l'apparat critique, de Westphal[2]. Cette dernière est donc la meilleure du philologue, mais elle ne constitue pas pour autant un grand progrès par rapport à celle de Caesar. — La septième publication des Προλαμβανόμενα, dont Pighi fut le maître d'œuvre, n'en est pas une nouvelle édition : c'est le simple fac-similé de la version de Westphal[2] où le texte de Psellos, mis en pièces, complète celui d'Aristoxène. L'éditeur en avertit clairement son lecteur dans sa préface[166]. Celle-ci pourrait laisser supposer que Pighi ait fait des recherches nouvelles sur la tradition manuscrite de l'opuscule, dont il affirme au passage que l'édition de Caesar procure « les variantes du *Venetus Marcianus* 524 (v) et du *Monacensis* 98 (m) » : « L'opuscule de Psellos se trouve dans les deux manuscrits mentionnés ci-dessus, le *Venetus Marcianus* 524 (14e s.) et le *Monacensis* 98 (16e s.) ; et, en outre, dans deux *Escurialenses* du 16e s., le Υ I 9 et le Φ III 1, et dans l'*Upsaliensis gr.* 47 (16e-17e s.). Le *Venetus* 524 est la source directe ou indirecte de tous les autres »[167]. La plupart de ces renseignements, ainsi que les erreurs qui leur sont attachées, figuraient cependant déjà dans le « De codicibus manuscriptis » de Jan, où l'on trouve en particulier l'erreur suivant laquelle l'*Upsaliensis* 47 renfermerait « les *Proballomena rhythmica* »[168] ; quant au classement des manuscrits, il pouvait aisément se déduire d'un article de Mayer, où était établi que les témoins du groupe d'opuscules de Psellos comprenant les Προλαμβανόμενα descendaient tous directement ou indirectement du *Venetus Marcianus gr.* 524[169]. — La huitième édition est due à Pearson, qui l'a présentée comme un travail critique fait à nouveaux frais : « Il y cinq manuscrits des *Prolambanomena* de Psellos : le *Venetus Marcianus graecus* 524, du 14e s., le *Monacensis Cgm* 98, du 16e, les *Escurialenses* ϒ I 9 et Φ III 1, et *l'Upsaliensis gr.* 47, qui remontent tous au 16e ou au 17e s. Morelli les a cités d'après le *Marcianus*, sans en corriger toutes les fautes, et J. Caesar (*RhM* 1 [1842], p. 621-626) en a donné une édition fondée sur la collation des manuscrits de Venise et de Munich. Ces manuscrits ne diffèrent entre eux que dans la mesure où leurs copistes commettent différentes fautes et le *Marcianus* semble être la source, directe ou indirecte, des manuscrits plus récents. Il n'est pas bien difficile d'établir un texte

165. En A1[12], χρόνον au lieu de -ων n'est qu'une coquille (cf. WESTPHAL 1893, p. 76 et 89).
166. PIGHI 1959, p. 1.
167. *Ibidem*, p. 1-2.
168. JAN 1895, p. LXXXII.
169. MAYER 1911, p. 30-39 et 47 (*stemma codicum*).

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 180 9/07/14 09:44

satisfaisant »[170]. L'allure scientifique de ce paragraphe est renforcée par une table des *Sigla*, dans laquelle l'éditeur attribue un sigle à chacun des cinq manuscrits mentionnés ci-dessus (Marc, Mon, Esc[1], Esc[2] et Ups)[171], et par un apparat critique, où figurent les sigles codd., edd., Marc, Mon, Cæs. [Caesar], Feu. [Feussner], Mor. [Morelli], Pi. [Pighi][172]. Tout cela n'est cependant que poudre aux yeux et l'édition de Pearson n'est nullement conforme aux exigences actuelles de l'ecdotique[173] : (1) sa présentation de la tradition manuscrite des Προλαμβανόμενα n'est qu'un plagiat de la préface de Pighi, citée ci-dessus ; (2) l'éditeur n'a pas davantage que ce dernier consulté le *Marcianus gr*. 524, qu'il qualifie pourtant de « source, directe ou indirecte, des manuscrits plus récents », puisque son nom ne figure pas plus que celui de Pighi sur l'« *Elenco dei lettori che hanno studiato il seguente Manoscritto Gr. 524* » à la *Biblioteca Marciana ;* (3) il a attribué un sigle à chacun des quatre apographes supposés de ce manuscrit, alors qu'en tant qu'apographes d'un prototype conservé et très lisible, ils n'avaient pas même à être pris en considération dans l'apparat d'une édition critique ; (4) il a même attribué un sigle Ups à un *codex* qui ne contient pas l'opuscule édité ; (5) il n'a fait figurer dans son apparat critique que les leçons des deux seuls manuscrits dont les textes avaient déjà été intégralement ou partiellement publiés (V [Marc] et M [Mon]) ; (6) il y a ainsi retenu des leçons de M, alors que c'est le plus mauvais de tous les témoins du texte ; (7) il n'y a mentionné aucune leçon propre à V pour la cinquantaine de lignes de ce *codex* que Morelli n'avait pas reproduite ; (8) il y a attribué à Pighi une correction de Westphal, qui se trouve être la véritable leçon de V ; (9) il n'y a enfin jamais nommé ce dernier éditeur, alors qu'il lui a emprunté plusieurs corrections. L'édition de Pearson est donc fondée sur le texte de Westphal[3] (1893)[174], qui présente l'inconvénient de ne pas être pourvu d'apparat critique. Pour y remédier, l'éditeur a dû consulter (a) la réédition par Feussner (1840) de la publication partielle de Morelli (1785), (b) l'*editio princeps* de Caesar (1842) et (c) Westphal[2] (1867), que l'éditeur attribue par erreur à Pighi, parce qu'il n'en connaît que le fac-similé donné par ce dernier. La méconnaissance des leçons de V et des autres témoins manuscrits, l'ignorance de Westphal[1] (1861) et la méprise sur l'identité de l'éditeur de

170. Pearson 1990, p. xix.
171. *Ibidem*, p. 1.
172. *Ibidem*, p. 20-26.
173. Irigoin 1972, p. 8 : « Le texte sera établi après une étude directe de la tradition manuscrite et non sur la base d'une édition antérieure qu'on se contenterait d'améliorer en adoptant d'autres leçons ou en proposant des conjectures personnelles ».
174. Pearson 1990, p. xiv.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 181 9/07/14 09:44

Westphal[2] (1867) ont empêché Pearson d'avoir une idée exacte de l'histoire du texte imprimé des Προλαμβανόμενα et ont rendu son apparat critique inutilisable, tant il présente d'omissions, de renseignements superflus et d'indications erronées. Pour le reste, le texte de Pearson est déparé par 11 fautes et ne vaut ni plus ni moins que ceux de Caesar ou de Westphal[175]. — La neuvième publication des Προλαμβανόμενα, qui est l'œuvre de l'équipe philologique Kaktos (Athènes), n'en est pas à proprement parler une nouvelle édition ; c'est la reproduction partielle de celle de Pighi (1959), sans les passages de Psellos édités par Westphal[2] sous le texte d'Aristoxène (§ 2-3, § 5, § 7, § 13-17) : tout comme chez Westphal[2] et Pighi, les § 1 (sans la 1ère phrase), § 4 et § 6 (dans l'ordre § 6, § 4 et § 1) sont tenus pour des fragments du livre I des *Éléments rythmiques* du rythmicien grec et placés en tête du fragment de leur livre II[176] ; quant aux § 8-12, ils ont été remis dans leur ordre naturel (§ 8, § 9, § 10, etc., au lieu de § 12, § 9, § 11, § 10 et § 8, comme chez Westphal[2] et Pighi) et publiés séparément, après le morceau d'Aristoxène[177] (le tout est accompagné d'une traduction en grec moderne, qui figure aux pages impaires du volume). L'introduction des éditeurs, qui signale les éditions de Pighi et de Pearson[178], contient la même erreur que les préfaces de ces derniers : « L'ouvrage de Psellos est conservé dans cinq manuscrits : [...] et l'*Upsaliensis gr.* 47 (16e-17e s.) »[179]. — La dixième édition des Προλαμβανόμενα, qui est suivie de leur première traduction en français, forme une première version inédite de la présente[180]. — La onzième consiste en une révision (elle aussi inédite) de la précédente[181]. — La douzième édition des Προλαμβανόμενα, parmi les fragments d'Aristoxène recueillis par S. I. Kaiser, n'est que la reproduction, avec un apparat critique minimal et une traduction en allemand, du texte établi par Pearson des § 1, § 2-3, § 5, § 12, 64-66, § 13, 14-16, § 14, 43-45, § 15, § 16, 50-53 et § 17, sous le nom de fragments XI 3 35, XI 3 40, XI 3 45, XI 3 50, XI 3 55, XI 3 60, XI 3 65, XI 3 70 et XI 3 75 du disciple d'Aristote[182]. Dans son avant-propos, l'éditeur, qui paraît ignorer

175. A[1] : om. ἐπιστήμης, A1[3] : ἔχοι au lieu de -ῃ, A1[5] : οἱ παλαιοὶ au lieu de παλαιοὶ, A1[12] : χρόνου au lieu de -ων, A1[14] : χρόνου au lieu de -ον, B3[27] : εὔρυθμος au lieu de ἔν-, B7[44-45] : γνωρίμων au lieu de -ως, E16[53] : διαφέρωσιν au lieu de -ουσιν, E16[54] : <τῷ> au lieu de τῷ, C8[65] : εἴῃ au lieu de ᾖ et C9[68] : om. λόγῳ.

176. Aristoxénos 2005, p. 222-227.

177. *Ibidem*, p. 252-255.

178. *Ibidem*, p. 217.

179. *Ibidem*, p. 218.

180. Calvié 2007, p. 636-643.

181. Calvié 2008, p. 38-45.

182. Kaiser 2010, p. 182-186.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 182 9/07/14 09:44

l'existence des nombreux opuscules pselliens consistant en séries d'extraits tirés d'un ouvrage unique et à peine remaniés, explique en effet que Pearson a tort de considérer « l'écrit tout entier comme un extrait pur et simple » et que seuls les passages susdits sont véritablement aristoxéniens : « Contrairement aux autres écrivains byzantins, qui ne font effectivement guère plus que produire des extraits, Psellos laisse une œuvre littéraire volumineuse et personnelle ; voilà pourquoi il y a aussi des parties des Προλαμβανόμενα qui sont assurément à attribuer exclusivement à l'auteur byzantin »[183].

L'édition qui suit (la treizième) constitue donc la version la plus achevée de la première édition critique intégrale des Προλαμβανόμενα de Psellos. Elle est suivie d'une révision de la première traduction française de l'opuscule.

11. – Édition critique des Προλαμβανόμενα

Conformément au classement des manuscrits précédemment établi, qui rend inutile la prise en compte du texte des autres *codices*, la présente édition des Προλαμβανόμενα offre tout simplement celui du *Marcianus gr*. 524 (V), débarrassé de ses 6 fautes et de ses maladresses orthographiques : y ont ainsi été systématiquement restitués les iotas souscrits, normalisé l'usage de l'éphelcystique et modernisée la ponctuation. Il n'a pas paru nécessaire de renvoyer à la pagination de l'*editio princeps* de Caesar, à laquelle personne ne se réfère plus depuis longtemps. Bien que j'aie conformé l'ordre du texte à celui que j'ai conjecturé ci-dessus [ADBEC], j'ai conservé, comme Westphal$^{2\text{-}3}$, Pearson, l'équipe philologique des Éditions Kaktos et Kaiser, la numérotation des paragraphes de Westphal^{1}. L'apparat critique (*Critica*) renferme les leçons erronées de V, ainsi que les interventions des philologues sur le texte de la *vulgate*[184]. J'ai placé en tête de celui-ci (*Fontes*) les références des sources aristoxéniennes conservées des différentes sections de l'opuscule (numérotation des paragraphes de Westphal^{3}, conservée par les éditeurs postérieurs). Elles sont suivies des références usuelles des passages des autres auteurs parallèles aux sections du texte de Psellos dont l'original aristoxénien est à présent perdu (*Testimonia*).

183. *Ibidem*, p. XXXIII.

184. Morelli 1785, p. 266-301 ; Feussner 1840, p. 25 ; Caesar 1842, p. 621-626 ; Westphal 1861, p. 26-39 et 74-77 ; Westphal 1867, p. 3-14 et 18-21 ; Westphal 1893, p. 75-86 et 88-92 et Pearson 1990, p. 20-26.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 183 9/07/14 09:44

[Προλαμβανόμενα εἰς τὴν ῥυθμικὴν ἐπιστήμην]

[A] Τῆς ῥυθμικῆς ἐπιστήμης ταῦτα προλαβεῖν σε χρεών. (1) Καὶ πρῶτόν γε ὅτι πᾶν μέτρον πρὸς τὸ μετρούμενόν πως καὶ πέφυκε καὶ λέγεται, ὥστε καὶ συλλαβὴ οὕτως ἂν ἔχῃ πρὸς τὸν ῥυθμὸν ὡς τὸ μέτρον πρὸς τὸ μετρούμενον, εἴπερ τοιοῦτόν ἐστιν οἷον μετρεῖν τὸν ῥυθμόν. Ἀλλὰ τοῦτον μὲν τὸν λόγον παλαιοὶ ἔφασαν ῥυθμικοί, ὁ δέ γε Ἀριστόξενος « οὐκ ἔστι, φησί, μέτρον ἡ συλλαβή ». Πᾶν γὰρ μέτρον αὐτό τε ὡρισμένον ἐστὶ κατὰ τὸ πόσον καὶ πρὸς τὸ μετρούμενον ὡρισμένως ἔχει. Ἡ δὲ συλλαβὴ οὐκ ἔστι κατὰ τοῦτο ὡρισμένη πρὸς τὸν ῥυθμὸν ὡς τὸ μέτρον πρὸς τὸ μετρούμενον· ἡ γὰρ συλλαβὴ οὐκ ἀεὶ τὸν αὐτὸν χρόνον κατέχει. Τὸ δὲ μέτρον ἠρεμεῖν δεῖ κατὰ τὸ πόσον καθὸ μέτρον ἐστί, καὶ τὸ τοῦ χρόνου μέτρον ὡσαύτως κατὰ τὸ ἐν τῷ χρόνῳ ποσόν, ἡ δὲ συλλαβὴ χρόνου τινὸς μέτρον οὖσα οὐκ ἠρεμεῖ κατὰ τὸν χρόνον, μεγέθη μὲν γὰρ χρόνων οὐκ ἀεὶ τὰ αὐτὰ κατέχουσιν αἱ συλλαβαί, λόγον μέντοι τὸν αὐτὸν ἀεὶ τῶν μεγεθῶν, ἥμισυ μὲν γὰρ κατέχειν τὴν βραχεῖαν, χρόνον διπλάσιον δὲ τὴν μακρὰν <…> [D] (13) Νοητέον δὲ τόν τε ῥυθμὸν καὶ τὸ ῥυθμιζόμενον παραπλησίως ἔχοντα πρὸς ἄλληλα ὥσπερ ἔχει τὸ σχῆμα καὶ τὸ σχηματιζόμενον πρὸς ἑαυτά. Τῶν δὲ ῥυθμιζομένων ἕκαστον πλείους λαμβάνει μορφὰς οὐ κατὰ τὴν αὐτοῦ φύσιν, ἀλλὰ κατὰ τὴν τοῦ ῥυθμοῦ. Ὁ δὲ ῥυθμὸς οὐδενὶ τῶν ῥυθμιζομένων ἐστὶ τὸ αὐτό, ἀλλὰ τῶν διατιθέντων πως τὸ ῥυθμιζόμενον καὶ ποιούντων κατὰ τοὺς χρόνους τοιόνδε ἢ τοιόνδε. Ὁ δὲ ῥυθμὸς χωρὶς τοῦ ῥυθμισθησομένου καὶ τέμνοντος τὸν χρόνον οὐ δύναται γίνεσθαι, ἐπειδὴ ὁ μὲν χρόνος αὐτὸς ἑαυτὸν οὐ τέμνει, ἑτέρου δέ τινος δεῖται τοῦ διαιρήσοντος αὐτόν. Ἀναγκαῖον οὖν ἂν εἴη μεριστὸν εἶναι τὸ ῥυθμιζόμενον γνωρίμοις μέρεσι, οἷς διαιρήσει τὸν χρόνον. [B] (2) Δύο δὲ ταῦτα πρῶτον νοητέον· τόν τε ῥυθμὸν καὶ τὸ ῥυθμιζόμενον. (3) Ἔστι δὲ ὁ μὲν ῥυθμὸς σύστημά τι συγκείμενον ἐκ χρόνων κατά τινας τρόπους ἀφωρισμένους· οὐ γὰρ πᾶσα χρόνων σύνθεσις ἔνρυθμος. Τὸ δὲ ῥυθμιζόμενον τοιοῦτον νοητέον οἷον δύνασθαι μετατίθεσθαι εἴς τε μεγέθη χρόνων παντοδαπὰ καὶ εἰς συνθέσεις παντοδαπάς. Φαίνεται δὲ τρία εἶναι τὰ ῥυθμικά· λέξις, μέλος, κίνησις σωματική. (4) Ὁ δὲ ῥυθμὸς οὐ γίνεται ἐξ ἑνὸς χρόνου, ἀλλὰ προσδεῖται ἡ γένεσις αὐτοῦ τοῦ τε προτέρου καὶ τοῦ ὑστέρου. (5) Διαιρεθήσεται δὲ ὁ χρόνος ὑπὸ μὲν τῆς λέξεως τοῖς τε γράμμασι καὶ ταῖς συλλαβαῖς, ὑπὸ δὲ τοῦ μέλους τοῖς φθόγγοις, ὑπὸ δὲ τῆς κινήσεως τοῖς τε σχήμασι καὶ τοῖς σημείοις. (6) Τῶν δὲ ῥυθμιζομένων ἕκαστον οὔτε κινεῖται συνεχῶς οὔτε ἠρεμεῖ, ἀλλ᾽ ἐναλλάξ. Καὶ τὴν μὲν ἠρεμίαν σημαίνει τό τε σχῆμα καὶ ὁ φθόγγος καὶ ἡ συλλαβή. Οὐδενὸς γὰρ τούτων ἐστὶν αἰσθέσθαι ἄνευ τοῦ ἠρεμῆσαι. Τὴν δὲ κίνησιν ἡ μετάβασις ἡ ἀπὸ σχήματος ἐπὶ σχῆμα καὶ ἡ ἀπὸ φθόγγου ἐπὶ φθόγγον καὶ ἡ ἀπὸ συλλαβῆς ἐπὶ συλλαβήν. Εἰσὶ δὲ οἱ μὲν ὑπὸ τῶν ἠρεμιῶν κατεχόμενοι χρόνοι γνώριμοι, οἱ δὲ ὑπὸ τῶν κινήσεων ἄγνωστοι διὰ σμικρότητα

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 184 9/07/14 09:44

ὥσπερ ὅροι τινὲς ὄντες τῶν ὑπὸ τῶν ἠρεμιῶν κατεχομένων χρόνων. Νοητέον δὲ καὶ τοῦτο ὅτι τῶν ῥυθμικῶν συστημάτων ἕκαστον οὐχ ὁμοίως σύγκειται ἔκ τε τῶν γνωρίμων χρόνων κατὰ τὸ ποσὸν καὶ ἐκ τῶν ἀγνώστων, ἀλλ' ἐκ μὲν τῶν γνωρίμων κατὰ τὸ ποσὸν ὡς ἐκ μερῶν τινων σύγκεινται τὰ συστήματα, ἐκ δὲ τῶν ἀγνώστων ὡς ἐκ τῶν διοριζόντων τοὺς γνωρίμους κατὰ τὸ ποσὸν χρόνους. (7) Πρῶτον δὲ νοητέον χρόνον τὸν ὑπ' οὐδενὸς τῶν ῥυθμιζομένων δυνάμενον διαιρεῖσθαι γνωρίμως. [E] (14) Τῶν δὲ ποδῶν οἱ μὲν ἐκ δύο χρόνων σύγκεινται, τοῦ τε ἄνω καὶ τοῦ κάτω· οἱ δὲ ἐκ τριῶν, δύο μὲν τῶν ἄνω, ἑνὸς δὲ τοῦ κάτω ἢ ἑνὸς μὲν τοῦ ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω. Ἐξ ἑνὸς δὲ χρόνου ποὺς οὐκ ἂν εἴη, ἐπειδήπερ ἓν σημεῖον οὐ ποιεῖ διαίρεσιν χρόνου· ἄνευ γὰρ διαιρέσεως χρόνου ποὺς οὐ δοκεῖ γίνεσθαι. (15) Τῶν δὲ ποδῶν ἕκαστος ὥρισται ἢ λόγῳ τινὶ ἢ ἀλογίᾳ. (16) Καὶ μεγέθει μὲν διαφέρει ποὺς ποδός, ὅταν τὰ μεγέθη τῶν ποδῶν, ἃ κατέχουσιν οἱ πόδες, ἄνισα ᾖ· γένει δέ, ὅταν οἱ λόγοι διαφέρουσιν ἀλλήλων οἱ τῶν ποδῶν· οἱ δὲ ἄλογοι τῶν ῥητῶν διαφέρουσι τῷ τὸν ἄνω χρόνον πρὸς τὸν κάτω μὴ εἶναι ῥητόν· οἱ δὲ ἀσύνθετοι τῶν συνθέτων διαφέρουσι τῷ μὴ διαιρεῖσθαι εἰς πόδας, τῶν συνθέτων διαιρουμένων· διαιρέσει δέ, ὅταν τὸ αὐτὸ μέγεθος εἰς ἄνισα διαιρεθῇ· σχήματι δέ, ὅταν τὰ αὐτὰ μέρη τοῦ αὐτοῦ μεγέθους μὴ ὡσαύτως ᾖ τεταγμένα. (17) Τῶν δὲ ποδῶν τρία γένη ἐστί· τὸ δακτυλικόν, τὸ ἰαμβικόν, τὸ παιωνικόν. [C] (8) Τῶν δὲ χρόνων οἱ μέν εἰσι ποδικοί, οἱ δὲ τῆς ῥυθμοποιίας ἴδιοι. Ποδικὸς μὲν οὖν ἐστι χρόνος ὁ κατέχων σημείου ποδικοῦ μέγεθος, οἷον ἄρσεως ἢ βάσεως ἢ ὅλου ποδός· ἴδιος δὲ ῥυθμοποιίας ὁ παραλλάσσων ταῦτα τὰ μεγέθη εἴτ' ἐπὶ τὸ μικρόν, εἴτ' ἐπὶ τὸ μέγα. Καὶ ἔστι ῥυθμὸς μέν, ὥσπερ εἴρηται, σύστημά τι ἐκ τῶν ποδικῶν χρόνων, ὧν ὁ μὲν ἄρσεως, ὁ δὲ βάσεως, ὁ δὲ ὅλου ποδός· ῥυθμοποιία δ' ἂν ᾖ τὸ συγκείμενον ἔκ τε τῶν ποδικῶν χρόνων καὶ ἐκ τῶν αὐτῆς τῆς ῥυθμοποιίας ἰδίων. (9) Τῶν δὲ ποδικῶν λόγων εὐφυέστατοί εἰσιν οἱ τρεῖς· ὅ τε τοῦ ἴσου καὶ ὁ τοῦ διπλασίου καὶ ὁ τοῦ ἡμιολίου. Γίνεται δέ ποτε ποὺς καὶ ἐν τριπλασίῳ λόγῳ, γίνεται καὶ ἐν ἐπιτρίτῳ. (10) Πᾶς δὲ ὁ διαιρούμενος εἰς πλείω ἀριθμὸν καὶ εἰς ἐλάττω διαιρεῖται. (11) Ἔστι δὲ καὶ ἐν τῇ τοῦ ῥυθμοῦ φύσει ὁ ποδικὸς λόγος ὥσπερ ἐν τῇ τοῦ ἡρμοσμένου τὸ σύμφωνον. (12) Τῶν δὲ τριῶν γενῶν οἱ πρῶτοι πόδες ἐν τοῖς ἑξῆς ἀριθμοῖς τεθήσονται· ὁ μὲν ἰαμβικὸς ἐν τοῖς τρισὶ πρώτοις, ὁ δὲ δακτυλικὸς ἐν τοῖς τέτταρσιν, ὁ δὲ παιωνικὸς ἐν τοῖς πέντε. Αὔξεσθαι δὲ φαίνεται τὸ μὲν ἰαμβικὸν γένος μέχρι τοῦ ὀκτωκαιδεκασήμου μεγέθους, ὥστε γίνεσθαι τὸν μέγιστον πόδα ἑξαπλάσιον τοῦ ἐλαχίστου· τὸ δὲ δακτυλικὸν μέχρι τοῦ ἑκκαιδεκασήμου· τὸ δὲ παιωνικὸν μέχρι τοῦ πεντεκαιεικοσασήμου. Αὔξεται δὲ ἐπὶ πλειόνων τό τε ἰαμβικὸν γένος καὶ τὸ παιωνικὸν τοῦ δακτυλικοῦ, ὅτι πλείοσι σημείοις ἑκάτερον αὐτῶν χρῆται. Οἱ μὲν γὰρ τῶν ποδῶν δύο μόνοις πεφύκασι σημείοις χρῆσθαι, ἄρσει καὶ βάσει· οἱ δὲ τρισίν, ἄρσει καὶ διπλῇ βάσει· οἱ δὲ τέτρασι, δύο ἄρσεσι καὶ δύο βάσεσιν.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 185 9/07/14 09:44

Fontes. **B2** : Aristox., *Rhyth.* § 3 Westphal[3] ‖ **B3** : Aristox., *Rhyth.* § 7-8 Westphal[3] ‖ **B4** : Arist., *Ph.* IV, 11, 219a14-219b2 Ross (cf. Aristox., *Rhyth.* § 18 Westphal[3]) ‖ **B5** : Aristox., *Rhyth.* § 9 Westphal[3] ‖ **B7** : Aristox., *Rhyth.* § 10 Westphal[3] ‖ **D13** : Aristox., *Rhyth.* § 3-6 Westphal[3] ‖ **E14** : Aristox., *Rhyth.* § 17-18 Westphal[3] ‖ **E15** : Aristox., *Rhyth.* § 20 Westphal[3] ‖ **E16** : Aristox., *Rhyth.* § 23-28 Westphal[3] ‖ **E17** : Aristox., *Rhyth.* § 30 Westphal[3].

Testimonia. **A1** : Aristox., *Rhyth.* § 2 Westphal[3] | D.H., *Comp.* 11, 22-23, p. 96, 9-16 Aujac | Long., *Proll. Heph.* 4, p. 83, 1-4 et p. 83, 14-16 Consbruch | Phaedr., apud Bacch., *Harm.* § 93, p. 313, 2-4 Jan | Ter.-Maur., *Carm.*, 1632-1633, p. 374 Keil | Diom., *gram.* II, p. 468, 1-3 Keil | Victorin., *gram.* I, 10, p. 42, 3-5 et I, 12, p. 51, 29-p. 52, 5 Keil | Serg., *in Don.* I, p. 533, 3-5 Keil | Elias, *in Cat.*, p. 189 Busse | *Fr. Neap.* 21, p. 418, 1-5 Jan ‖ **B6** : Aristox., *Harm.* I 8-9, p. 13, 15-23, p. 14, 15-21 et p. 15, 6-12 Da Rios | Bacch. 98, p. 314, 12-15 Jan | *Fr. Neap.* 22, p. 418, 6-9 Jan ‖ **C9** : Aristox., *Rhyth.* § 30 Westphal[3] | Aristid. Quint. I, 14, p. 33, 29-p. 34, 4 Winnington-Ingram | Capel. 977, p. 63 Guillaumin ‖ **C10** : Aristid. Quint. I, 18, p. 39, 3-25 Winnington-Ingram ‖ **C11** : Porph., *in Harm.*, p. 37, 6-p. 38, 2 Düring ‖ **C12** : D.H., *Dem.* 48, 2, p. 143, 14-19 Aujac | Aristid. Quint. I, 14, p. 33, 29-p. 34, 18 Winnington-Ingram | Capel. 978, p. 63-64 Guillaumin | *Fr. Neap.* 14, p. 414, 16-415, 2

Critica. **Titulum** seclusi : ΜΙΧΑΗΛ ΤΟΥ ΨΕΛΛΟΥ ante Προλαμβανόμενα add. Westphal ‖ **1** ἐπιστήμης V : om. Pearson ‖ χρεών V : χρεόν tacite corr. Morelli ‖ **3** ἔχῃ V : ἔχει tacite corr. Morelli ἔχοι corr. Westphal ‖ **5** παλαιοὶ V : οἱ ante παλαιοὶ tacite add. Morelli ‖ **7** ὡρισμένως V : ὡρισμένον leg. Morelli ὁρισμὸν coni. Morelli ‖ **8** ὡς V : καὶ leg. Morelli ‖ **12** μεγέθη corr. Westphal : μεγέθει V ‖ χρόνων V : err. (χρόνον) Westphal[3] χρόνου corr. Pearson ‖ **14** χρόνον διπλάσιον V : χρόνου, διπλάσιον corr. Caesar ‖ lacunam ut Westphal[3] et Pearson sed non eadem ratione indicavi (cf. Elias, *in Cat.*, p. 189 Busse ἔστι γὰρ μακρὰ παρὰ τοῖς μουσικοῖς τεσσάρων χρόνων, ἣν καὶ τετράσημον [τετράσημον = δ᾽ σημον corr. Wagner *Philologus* 77, 1921, p. 285 : δίσημον codd.] καλοῦσιν ὡς διπλασίαν τῆς παρὰ τοῖς μετρικοῖς μακρᾶς, καὶ βραχεῖά ἐστι παρ᾽ αὐτοῖς τριῶν χρόνων ὡς τριπλασία οὖσα τῆς παρὰ τοῖς μετρικοῖς βραχείας· ἡ δὲ τοιαύτη βραχεῖα τὴν τοιαύτην μακρὰν οὐ καταμετρεῖ) : καὶ οἱ παῖδες ἴσασι e Quintil. *Inst.* IX, 4, 45 (*longam esse duorum temporum, brevem unius, etiam pueri sciunt*) coni. Westphal[1] ‖ **15** ἔχοντα V : ἔχειν tacite corr. Morelli err. (ἔχονται) Westphal[3] ‖ **16** ἑαυτά V : ἑαυτό leg. Morelli ‖ **19** πως V : πρὸς leg. Morelli ‖ **26** ἀφωρισμένους V : ἀφωρισμένων tacite corr. Morelli ‖ **27** ἔνρυθμος V : εὔρυθμος leg. Morelli ‖ **46** γνωρίμως V : γνωρίμων leg. Caesar ‖ **51** ἀλογίᾳ corr. Caesar : ἀναλογίᾳ V err. Kaiser ‖ **54** διαφέρουσιν V : διαφέρωσιν corr. Caesar ‖ τῷ V : err. (« deest in codd. ») Pearson ‖ **65** ᾗ V : εἴη corr. Westphal ‖ **68** λόγῳ V : om. Pearson ‖ **70** σύμφωνον V : συμφωνοῦν leg. Morelli ‖ **72** ἰαμβικὸς corr. Feussner : ἴαμβος V ‖ πρώτοις V : πρῶτος corr. Feussner ‖ **74** ὀκτωκαιδεκασήμου (-σίμου) V : ἑκκαιδεκασίμου coni. Morelli ‖ **75-76** ἑκκαιδεκασήμου e *Exc. Neap.* (§14) corr. Feussner (cf. Arist. Quint., W.-I. 34[5-6]) : ὀκτωκαιδεκασίμου V ‖ **76** πεντεκαιεικοσασήμου e Arist. Quint. (W.-I. 34[11]) corr. Westphal : πέντε καὶ εἴκοσι V πεντεκαιεικοσισήμου corr. Feussner ‖ **78** μόνοις V : μόνον coni. Caesar.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 186 9/07/14 09:44

12. –Traduction des Προλαμβανόμενα

[Préalables à la science rythmique]

[A] De la science rythmique, voici ce que tu dois comprendre au préalable. (1) Et tout d'abord, que toute unité de mesure a par nature et est dite avoir une certaine relation avec la chose mesurée : la syllabe sera donc elle aussi au rythme ce que l'unité de mesure est à la chose mesurée, si elle est capable de mesurer le rythme. C'est là la thèse qu'ont soutenue d'anciens rythmiciens ; mais Aristoxène affirme que « la syllabe n'est pas l'unité de mesure du rythme » : toute unité de mesure a en effet sa propre détermination quantitative en même temps qu'elle est déterminée relativement à la chose mesurée ; or la syllabe n'est pas déterminée relativement au rythme de la même manière que l'est l'unité de mesure relativement à la chose mesurée, car la syllabe n'occupe pas toujours la même durée. Or il est nécessaire que l'unité de mesure soit quantitativement stable, en tant qu'elle est unité de mesure, et il en va de même de l'unité de mesure du temps, qui doit être stable du point de vue de la quantité temporelle. Or, bien que la syllabe soit l'unité de mesure d'un certain temps, elle n'est pas temporellement stable, car les syllabes n'occupent pas toujours les mêmes durées, alors que leurs durées forment toujours le même rapport arithmétique : la brève occupe en effet la moitié et la longue un temps double***. [D] (13) Il faut concevoir que le rythme et la chose rythmée sont voisins l'un de l'autre, comme le sont la figure et la chose figurée. Chacune des choses rythmées prend un assez grand nombre de formes, non pas suivant sa propre nature, mais suivant celle du rythme. Le rythme n'est la même chose qu'aucune des choses rythmées, mais fait partie de ce qui impose à la chose rythmée une certaine organisation et lui donne telle ou telle forme temporelle. Le rythme lui-même ne peut exister en dehors de la chose qui doit être rythmée et qui sectionne le temps, puisque le temps ne se sectionne pas lui-même et qu'il faut quelque autre chose pour le diviser. Il est donc nécessaire que la chose rythmée puisse être partagée en des parties connaissables par lesquelles elle divisera le temps. [B] (2) Il faut d'abord concevoir que ces choses-là font deux : le rythme et la chose rythmée. (3) Le rythme est une série de temps formée suivant certains modes déterminés ; car tout ensemble de temps n'est pas doué de rythme. Quant à la chose rythmée, il faut la concevoir telle qu'elle puisse se muer en durées de toutes sortes et en toutes sortes d'assemblages. Il y a manifestement trois choses rythmiques : la parole, la mélodie, le mouvement du corps. (4) Le rythme ne

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 187 9/07/14 09:44

naît pas d'un temps unique, mais sa naissance nécessite un temps antérieur et un postérieur. (5) Le temps sera divisé par les paroles, au moyen des lettres et des syllabes ; par la mélodie, au moyen des notes ; par le mouvement, au moyen des figures et des gestes. (6) Chacune des choses rythmées n'est ni en mouvement ni au repos de manière continuelle, mais de manière alternative. Et c'est la figure, la note et la syllabe qui marquent le repos, car on ne peut percevoir aucune d'entre elles sans qu'elles ne soient au repos : tandis que ce qui marque le mouvement, c'est le passage soit de figure à figure, soit aussi de note à note, soit encore de syllabe à syllabe. Les temps occupés par des choses au repos sont connaissables ; ceux qui le sont par des mouvements sont inconnaissables à cause de leur petitesse, puisqu'il sont pour ainsi dire des limites entre les temps occupés par des choses au repos. Il faut aussi concevoir que chacune des séries rythmiques n'est pas formée de manière homogène de temps quantitativement connaissables et de temps inconnaissables, mais de temps quantitativement connaissables, en tant que ces séries sont formées de certaines parties, et de temps inconnaissables, c'est-à-dire de temps qui délimitent les temps quantitativement connaissables. (7) Il faut encore concevoir que le temps premier est celui qui ne peut être divisé de manière connaissable par aucune des choses rythmées. [E] (14) Certains des pieds sont composés de deux temps : un lever et un poser ; d'autres, de trois : deux levers, un poser ou un lever, deux posers. Un pied ne saurait procéder d'un seul temps, puisque une seule battue ne produit pas de division temporelle ; et, sans division temporelle, il ne semble pas y avoir de pied. (15) Chacun des pieds est déterminé par un rapport arithmétique ou une irrationalité. (16) Et un pied diffère d'un autre pied en longueur, chaque fois que les longueurs occupées par ces pieds sont inégales ; en genre, chaque fois que les rapports des pieds diffèrent entre eux ; les irrationnels diffèrent des rationnels du fait que le temps du lever n'est pas rationnel par rapport au temps du poser ; les incomposés diffèrent des composés du fait qu'ils ne sont pas divisibles en pieds, alors que les composés le sont ; en division, chaque fois que la même longueur est divisée en parties inégales ; en figure, chaque fois que les mêmes parties de la même longueur ne sont pas ordonnées de la même manière. (17) Il y a trois genres de pieds : le dactylique, l'iambique, le péonique. [C] (8) Parmi les temps, les uns sont constitutifs des pieds, les autres sont propres à la rythmopée. Est donc constitutif du pied le temps qui occupe la durée d'une battue du pied, comme celle du lever, du poser, ou du pied entier ; est propre à la rythmopée, celui qui allonge ou réduit ces durées. Et le rythme est, comme il a été dit, la série formée des temps constitutifs des pieds, dont l'un est celui du lever, un autre celui du poser, un autre encore celui du pied

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 188 9/07/14 09:44

entier : tandis que la rythmopée serait la série formée des temps constitutifs des pieds et des temps propres à la rythmopée elle-même. (9) Parmi les rapports constitutifs des pieds, les trois plus naturels sont celui de l'égal, celui du double et celui de l'hémiole ; mais un pied réside parfois aussi dans le rapport triple, parfois aussi dans l'épitrite. (10) Tout pied divisé est divisé en un nombre supérieur et en un nombre inférieur. (11) Le rapport constitutif du pied est dans la nature du rythme comme la consonance dans celle de la mélodie. (12) Les pieds primaires des trois genres seront fondés sur des nombres successifs : l'iambe sur les trois premiers, le dactylique, sur les quatre premiers, le péonique, sur les cinq premiers. Or il est manifeste que le genre iambique s'étend jusqu'à la durée de dix-huit temps premiers, si bien que son plus grand pied est le sextuple du plus petit ; que le dactylique s'étend jusqu'à celle de seize temps premiers et le péonique jusqu'à celle de vingt-cinq temps premiers. Le genre iambique et le péonique s'étendent davantage que le dactylique, parce que chacun d'eux utilise davantage de battues. Car parmi les pieds, les uns n'utilisent par nature que deux battues, un lever et un poser ; d'autres en utilisent trois, un lever et un double poser ; d'autres, quatre, deux levers et deux posers.

Liste des abréviations

ARISTOXÉNOS 2005 : ARISTOXÉNOS, *Ἅπαντα μουσικὰ ἔργα. Ἁρμονικὰ στοιχεῖα, Ῥυθμικὰ στοιχεῖα, Ἀποσπάσματα*, Εισαγωγή – Μετάφραση – Σχόλια Φιλολογική Ομάδα Κάκτου, Athènes 2005.

ATSALOS 2001 : B. ATSALOS, *La terminologie du livre-manuscrit à l'époque byzantine*, I, Thessalonique 2001.

AUJAC 1975 : G. AUJAC, Michel Psellos et Denys d'Halicarnasse : le traité *Sur la Composition des éléments du langage*, *REG* 33, 1975, p. 257-275.

BARTELS 1854 : J. BARTELS, *Aristoxeni Elementorum rhythmicorum Fragmentum*, Bonn 1854.

BÉLIS 1986 : A. BÉLIS, *Aristoxène de Tarente et Aristote*, Paris 1986.

BLANCHARD 1989 : A. BLANCHARD (éd.), *Les débuts du codex*, Turnhout 1989.

BROWNING 1963 : R. BROWNING, A Byzantine treatise on tragedy, dans L. VARCL et R. F. WILLETS (éd.), *Γέρας. Studies Presented to G. Thomson on the Occasion of his 60th Birthday*, Prague 1963, p. 67-81.

CAESAR 1842 : K. J. CAESAR, Michael Psellos des Jüngeren Einleitung in die griechische Rhythmik, *Rheinisches Museum* 1, 1842, p. 620-633.

CAESAR 1861 : K. J. CAESAR, *Die Grundzüge der griechischen Rhythmik im Anschluss an Aristides Quintilianus*, Marbourg 1861.

CALVIÉ 2000 : L. CALVIÉ, À propos des *Éléments rythmiques* d'Aristoxène de Tarente, *Cahiers Philosophiques* 83, 2000, p. 105-119.

CALVIÉ 2007 : L. CALVIÉ, *Le Rhéteur Aristide Quintilien, philosophe panmusicaliste, et la théorie rythmique de l'Antiquité. Tradition manuscrite et histoire du*

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 189 9/07/14 09:44

texte des Éléments rythmiques *d'Aristoxène de Tarente*, Avec une édition critique et une première traduction en français de leur seul fragment conservé, Thèse dactylographiée, Aix-en-Provence 2007.

Calvié 2008 : L. Calvié, *Tradition manuscrite et histoire du texte des* Éléments rythmiques *d'Aristoxène de Tarente. Errata*, Thèse dactylographiée, Aix-en-Provence 2008.

Cavallo 2006 : G. Cavallo, *Lire à Byzance*, Paris 2006.

Dain 1953 : A. Dain, L'Encyclopédie de Constantin Porphyrogénète, *Lettres d'humanité* 12, 1953, p. 64-81.

Dain 1954 : A. Dain, La transmission des textes littéraires classiques de Photius à Constantin Porphyrogénète, *DOP* 8, 1954, p. 33-47.

Da Rios 1954 : Aristoxénos, *Elementa harmonica*, éd. R. Da Rios, Rome 1954.

De Andrés 1965 : G. De Andrés, *Catálogo de los códices griegos de la Real biblioteca de el Escorial*. 2, *Códices 179-420*, Madrid 1965.

Dorandi 2000 : T. Dorandi, *Le Stylet et la tablette. Dans le secret des auteurs antiques*, Paris 2000.

Drexl 1936 : Michel Psellos, *Scripta minora*. 1, *Orationes et dissertationes*, éd. E. Drexl, Milan 1936.

Duffy 1992 : Michel Psellos, *Philosophica minora*. 1, *Opuscula logica, physica, allegorica, alia*, éd. J. M. Duffy, Leipzig 1992.

Düring 1932 : Porphyrios, *Kommentar zur Harmonielehre des Ptolemaios*, éd. I. Düring, Göteborg 1932.

Ebbesen 1973 : S. Ebbesen, Ὁ Ψελλὸς καὶ οἱ Σοφιστικοὶ Ἔλεγχοι, *Βυζαντινά* 5, 1973, p. 429-444.

Feussner 1840 : Aristoxenus, *Grundzüge der Rhythmik*, éd. H. Feussner, Hanau 1840.

Gautier 1972 : Michel Italikos, *Lettres et Discours*, éd. P. Gautier (AOC 14), Paris 1972.

Gautier 1977 : P. Gautier, Michel Psellos et la *Rhétorique* de Longin, *Prometheus* 3, 1977, p. 193-203.

Gautier 1986 : P. Gautier, Quelques lettres de Psellos inédites ou déjà éditées, *REB* 44, 1986, p. 111-197.

Hertzman 1993 : E. V. Hertzman, Музыкально-теоретические знание Михаила Пселла [Les connaissances de Michel Psellos en théorie musicale], *VV* 54, 1993, p. 79-80.

Hirsch 1859 : F. Hirsch, *Aristoxenus und seine* Grundzüge der Rhythmik, Thorn 1859.

Irigoin 1972 : J. Irigoin, *Règles et recommandations pour les éditions critiques*, Paris 1972.

Irigoin 1998 : J. Irigoin, Les cahiers des manuscrits grecs, dans P. Hoffmann (éd.), *Recherches de codicologie comparée*, Paris 1998, p. 1-19.

Jan 1895 : *Musici scriptores graeci*, ed. K. von Jan, Stuttgart et Leipzig 1995.

Jusatz 1893 : H. Jusatz, De irrationalitate studia rhythmica, *Leipziger Studien* 14, 1893, p. 173-351.

Kaiser 2010 : *Die Fragmente des Aristoxenos aus Tarent*, ed. S. I. Kaiser, Hildesheim, Zurich et New York 2010.

Lemerle 1971 : P. Lemerle, *Le Premier Humanisme byzantin*, Paris 1971.

Mathiesen 1988 : T. J. Mathiesen, *Ancient Greek Music Theory : a* Catalogue raisonné *of Manuscripts*, Munich 1988.

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 190 9/07/14 09:44

MATHIESEN 1999 : T. J. MATHIESEN, *Apollo's Lyre*, Lincoln et Londres 1999.
MAYER 1911 : A. MAYER, Psellos' Rede über den rhetorischen Charakter des Gregorios von Nazianz, *BZ* 20, 1911, p. 30-60.
MIONI 1985 : E. MIONI, *Bibliothecae Divi Marci Venetiarum codices graeci manuscripti*. 2, *Thesaurus antiquus : codices 300-625*, Rome 1985.
MOORE 2005 : P. MOORE, *Iter Psellianum. A detailed listing of manuscript sources for all works attributed to Michael Psellos, including a comprehensive bibliography*, Toronto 2005.
MORELLI 1785 : *Aristidis Oratio adv. Leptimum, Libanii Declamatio pro Socrate, Aristoxeni Rhythmicorum fragmenta*, éd. J. MORELLI, Venise 1785.
NEUMEIER 1989 : W. NEUMEIER, *Antike Rhythmustheorien*, Amsterdam 1989.
ODORICO 1990 : P. ODORICO, « La Cultura della ΣΥΛΛΟΓΗ », *BZ* 83, 1990, p. 1-21.
O'MEARA 1989 : MICHEL PSELLOS, *Philosophica minora*. 2, *Opuscula psychologica, theologica, daemonologica*, éd. D. J. O'MEARA, Leipzig 1989.
O'MEARA 1992 : D. O'MEARA, *Pythagoras Revived*, Oxford 1992.
PEARSON 1990 : ARISTOXENUS, *Elementa Rhythmica. The Fragment of Book II and the Evidence for Aristoxenean Rhythmic Theory*, éd. L. PEARSON, Oxford 1990.
PIGHI 1959 : *Aristoxeni Rhythmica. Elem. rhythm., Psell., Exc. Neap. (R. Westphal 1867), P. Oxy. 9 (Grenfell, Hunt, Blass 1898)*, éd. G. B. PIGHI, Bologne 1959.
RENAULD 1920 : É. RENAULD, *Étude de la langue et du style de Michel Psellos*, Thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, Paris 1920.
RENAULD 1967 : MICHEL PSELLOS, *Chronographie ou Histoire d'un siècle de Byzance (976-1077)*, éd. É. RENAULD, I, Paris 1967.
RICHTER 1998 : L. RICHTER, Antike Ueberlieferungen in der byzantinischen Musiktheorie, *Acta Musicologica* 70, 1998, p. 133-208.
ROSE 1867 : V. ROSE, Pseudo-Psellus und Gregorius Monachus, *Hermes* 2, 1867, p. 465-467.
ROSSBACH 1855 : A. ROSSBACH, Rhythmengeschlechter und Rhythmopoeie, *Neue Jahrbücher für Philologie und Pädagogik* 71, 1855, p. 205-219.
RUELLE 1875 : C.-É. RUELLE, *Études sur l'Ancienne Musique grecque*, Paris 1875.
WESTPHAL 1861 : R. WESTPHAL, *Die Fragmente und die Lehrsätze der griechischen Rhythmiker*, Leipzig 1861.
WESTPHAL 1863 : R. WESTPHAL, *Harmonik und Melopöie der Griechen*, Leipzig 1863.
WESTPHAL 1865 : R. WESTPHAL, *System der antiken Rhythmik*, Breslau 1865.
WESTPHAL 1867 : R. WESTPHAL, Supplement zum ersten Bande der Metrik. Die Fragmente der Rhythmiker und die Musik-Reste der Griechen, *Griechische Rhythmik und Harmonik nebst der Geschichte der drei musischen Disciplinen*, Leipzig 1867.
WESTPHAL 1883 : R. WESTPHAL, *Aristoxenos von Tarent. Melik und Rhythmik des classischen Hellenentums*, I, Leipzig 1883.
WESTPHAL 1885 : R. WESTPHAL, *Griechische Rhythmik*, Leipzig 1885.
WESTPHAL 1893 : R. WESTPHAL, *Aristoxenos von Tarent*, II, Leipzig 1893.

Laurent CALVIÉ
Centre Paul-Albert Février
UME 7279, Aix-en-Provence

97169_REB_2014_03_Calvie.indd 191 9/07/14 09:44